KINE FLASH INFOS DIRECT N°1

16 01 2002

Un nouveau service que vous propose le syndicat de Paris. Un lien immédiat avec l'actualité professionnelle départementale. Son but vous informer personnellement le plus vite possible.

Pour ce premier numéro l'avenant conventionnel.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris
23 Rue Clapeyron Paris 75 008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6 net.fr

NOUVEAU TARIF AM KSC 2,04 € AU 01 01 2002

Arrêté du 11 janvier 2002 portant approbation d'un avenant à la convention nationale des masseurs kinésithérapeutes entre la CNAM (Pdt Jean Marie Spaeth) la MSA (Pdt Jeannette Gros) la CNAMPI (Pdt Gérard Quevillon) et la FFMKR (Pdt Jean Paul David).
JO Numéro 11 au 13 janvier 2002 page 798.

Les principes

Financement collectif solidaire
Soins ambulatoires libéraux
Responsabilité partagée

Les évolutions et les réflexions

Etudier la formalité de la DEP
Envoi prescription au service médical
Favoriser la coordination des soins
Mode rémunération des MK en réseaux
Droits et obligations MK patients caisses
Rémunération MK autre qu'à l'acte
Promouvoir les bonnes pratiques
Relations MK service médical
Projet de contrat individuel de bonnes pratiques
Adapter la démographie
Période probatoire avant convention
Déficit offre praticien modulation seuil

Les idées fortes

Nul ne conteste les effets délétères :
du cloisonnement du système de soins
de la qualité des traitements
de l'efficience du système
La qualité passe par :
une meilleure définition des métiers
une valorisation des compétences
Continuer la réforme d'octobre 2000
prescriptions assistées des bilans
identification des actes utiles

Actions conjointes

Rappel de l'obligation fiche du bilan K
Informations pour les prescripteurs sur la nouvelle NGAP
Indication médicale de l'intervention du MK

Suite de la réforme de la NGAP

Fin au plus tard 01 01 2006
Revalorisations ciblées des cotations
Maîtrise du volume des actes
Sanctions pour non bilan diagnostic K
Blocage des lettres clés jusqu'au 1er janvier 2006

LES PLUS

Revalorisation des cotations de la NGAP
Autre rémunération qu'à l'acte

LES MOINS

Blocage des lettres clés pendant 4 ans
Contraintes supplémentaires

KINE FLASH INFOS DIRECT N°2

21 01 2002

La loi pour l'établissement des Conseils Professionnels serait en principe votée dans les procédures d'urgence avant le 22 février 2002.

Le passage à l'euro fera économiser près de 13 millions à la Sécurité Sociale par le jeu de l'arrondissement négatif.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris
23 Rue Clapeyron Paris 75 008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

La FFMKR a la volonté de mettre en place une négociation immédiate pour une vraie revalorisation de nos tarifs. L'AM a 2.04 € n'étant qu'une restitution tarifaire.

Evolution des tarifs depuis 1994 :
AMKSC 11,55 frs à 13,40 frs
Acte moyen de 6,5 à 7,5
***de 75 frs à 100 frs* : soit + 25 %**
Négociateur FFMKR

Le rétablissement des tarifs a connu une aventure peu commune. Monsieur Gilles JOHANNET directeur administratif de la CNAMTS s'est opposé avec véhémence au retour de la valeur de notre lettre clé.
Il a même, à grands renforts de publicité médiatique mis sa démission en balance, si nos tarifs étaient rétablis au 1er janvier 2002.
S'engage alors un bras de fer interne entre Jean Marie Spaeth Président de la CNAMTS, cette fois dans le rôle du Chevalier Blanc, à la rescousse des kinés, contre l'infâme Frolot conspirateur maléfique joué par Gilles Johannet.
Mister Gilles pond une circulaire mettant en doute l'application de l'arrêté ministériel, une référence en matière de duplicité.
Le Chevalier Blanc fait alors pression, sur Nicole, qui presse à son tour Lionel, et qui finit par faire exploser Elisabeth, qui impose une directive ministérielle, qui envoie Gilou dans les cordes, en sommant les directeurs des Caisses d'appliquer la loi.

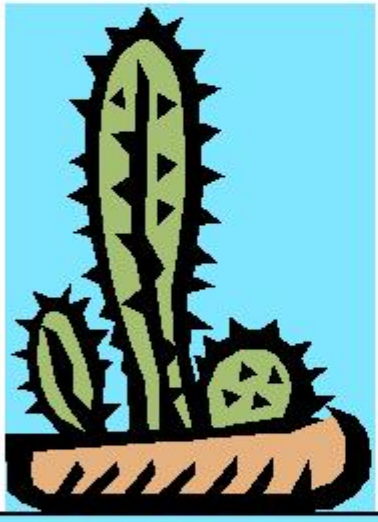

A l'occasion de son départ les kinés de Paris offriront à Monsieur Gilles Johannet cette magnifique plante. Un présent bien modeste mais à la hauteur de leurs moyens, d'ailleurs c'est surtout le geste qui compte.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage
Tampon Professionnel

Chèque joint n°
A envoyer au Syndicat avec votre chèque

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

C.E.R MKR PARIS

Remboursements FIF PL : Thèmes prioritaires 152,45 € /jour sinon 53,35 € /jour

INFORMATIQUE 6 & 7 avril 2002

Prix : 304,90 € *(2000 F)* ***Remboursement FIF-PL 304,90 €***

Internet - Banques de données médicales

Intervenants : Ariel COCHARD (consultante internet)
Philippe COCHARD (MKDE)

KINE FLASH INFOS DIRECT N°3

28 01 2002

Télétransmission Pédestre

Les **pharmaciens** saisissent les ordonnances sur leurs PC pour télétransmettre, et que font-ils des originaux ? Un porteur de la Sécurité Sociale les collecte tous les 2 jours.

Dernière minute

La CPAM de Paris refuse d'appliquer les 2,04 €. Le Syndicat de Paris et la FFMKR la met en demeure.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

Le jeudi 10 janvier 2002 l'Assemblée Nationale a adopté en première lecture une proposition de loi portant sur le **nouveau cadre conventionnel** aux relations entre les professions de santé et les Caisses d'assurance maladie.

Cette rénovation comporte deux axes principaux :

- **Création d'un accord cadre pour tous les professionnels de santé exerçant en ville**
  - Définir les relations transversales avec les CPAM
  - Mesures de renforcement de la qualité et de la coordination des soins
  - Renforcement des actions de santé publique
- **Promotion des engagements collectifs et individuels dans chaque convention / profession**
  - Accords du bon usage
  - Accords de contrats de bonnes pratiques

ENQUÊTE

La kinésithérapie exercée à Paris coûte cher.
Quelles seraient selon vous les exonérations dont pourraient bénéficier les praticiens parisiens ?
Exemples : Exonération de la taxe Professionnelles - Lettre clé spécifique, etc ...
Faites nous connaître vos suggestions par e mail

Grève des médecins du 23 janvier 2002

La FFMKR s'est associée aux revendications des médecins et des professionnels de santé, concernant leurs conditions d'exercice et leurs rémunérations.

MANIF NATIONALE

GILLES JOHANET, le bouillonnant directeur de la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie), **serait-il sur le départ ?** Des rumeurs persistantes faisaient état, hier soir, d'une telle éventualité, dès le 30 janvier pour les uns, plus tard selon les autres. Motif ? Le violent bras de fer, qui l'oppose depuis deux mois, au gouvernement, mais aussi au conseil d'administration de la Cnam, à propos des honoraires des " kinés ". Fin 2001, le " CA " de la Sécu a en effet décidé de revaloriser plusieurs actes des masseurs-kinésithérapeutes. Une décision violemment contestée par Gilles Johanet - surnommé le " Zorro de la Sécu ", tant la maîtrise des dépenses est son leitmotiv : ce texte, a-t-il martelé en décembre auprès du gouvernement, est contraire à la convention signée avec cette profession, puisqu'on la revalorise, alors que ses dépenses ont particulièrement dérapé l'an dernier (de l'ordre de 30 000 F, soit 4 453,5 F par kiné). Après avoir hésité, Elisabeth Guigou a tranché. Les décrets officiels sont parus à la mi-janvier.

Le Parisien - mercredi 23 janvier 2002

DEPÊCHONS NOUS D'EN RIRE

Terrible accident en Belgique : un hélicoptère s'écrase dans un cimetière, les sauveteurs ont déjà dégagé plus de 500 corps. Belgique toujours. Un escalator tombe en panne en pleine heure de pointe : 40 personnes sont restées bloquées pendant 5 heures.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP
A renvoyer au Syndicat avec votre chèque

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

C.E.R MKR PARIS

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Informatique Internet - Banques données médicales	**Ariel Cochard** *consultant internet* **Philippe Cochard** *MKDE*	6 et 7 avril	304, 90 €	304,90€
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien orth* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N°4

04 02 2002

Le crêpe Johanet

Il convient dorénavant, d'apposer sur le coin gauche de tout papier à destination de la Sécurité Sociale, FDS, DEP, etc une large barre noire en forme de crêpe, signe de deuil de la médecine libérale.

Kiné en titre
Écrivons désormais
Ke DUPONT
Comme
Dr DUPONT

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

PROCEDURE CONTRE LA CPAM DE PARIS

- Lettre recommandée avec AR au secrétariat de la CSPD pour demander une réunion urgente
- **Ordre du jour de cette CSPD** : Mise en place de l'arrêté du 11 janvier 2002 approuvant l'avenant du 08 11 2002 et de l'annexe II article 6 de la Convention traitant des délais des paiements différés
- Les pièces constituant la loi
  - Le texte de l'avenant du 08 11 01 paru au JO le 13 01 2002
  - La lettre de Madame Guigou du 18 01 2002
  - La déclaration communes des Caisses / FFMKR du 08 11 2001
- Un procès verbal sera remis à la FFMKR, à la CSPN et à la CNAMTS le même jour
- La CSPN (Commission Socio Professionnelle Nationale) devant se réunir le 8 février 2002, la FFMKR devrait, officiellement y constater ou non l'application des tarifs
- Selon l'examen de la situation la FFMKR pourrait remettre en cause son adhésion à la convention nationale si l'application des tarifs n'est pas respectée.

Sans résultat après cette concertation des actions seraient envisagées contre la CPAM de Paris.

TELETRANSMISSION

Selon le FORMEL *(Fonds de modernisation de la médecine moderne)*, 20% des praticiens seraient informatisés. Un sur 4 serait un expert pour saisir et mettre à jour des bases de données. Initialement prévue pour accélérer le remboursement la TT allège surtout le travail des agents de la SS.
Les praticiens ragent des lourdeurs du nouveau système, de l'insuffisance de moyens, de la complexité des logiciels et des normes de transmission.

□ L'Express du 17 01 2002

CSPD Paris

Au cours du premier semestre 2001, 86 confrères sur plus de 2300 ont dépassé, le seuil intermédiaire de 22500, imposé par la SS. C'est presque 10 fois plus que les années précédentes.
Responsables présumés :
Le seuil descendu à 45000, l'acte moyen monté à 7,5 au lieu de 6,5, et l'épidémie de bronchiolite.

16 kinés télétransmettent à Paris et ont fait une demande d'aide auprès de la CPAM.

DEPÊCHONS NOUS D'EN RIRE

UNE SIMPLE QUESTION DE VOCABULAIRE

Un courtisan : C'est un proche du roi. Une courtisane : C'est une pute. Un professionnel : C'est un sportif de haut niveau. Une professionnelle : C'est une pute. Un homme sans moralité : C'est un politicien. Une femme sans moralité : C'est une pute. Un homme qui fait le trottoir : C'est un paveur. Une femme qui fait le trottoir : C'est une pute. Un homme à femmes : C'est un séducteur. Une femme à hommes : C'est une pute. CQFD *(NDLR Vengez vous mesdames !)*

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon Profession et

Chèque à l'ordre du CERMKRP
A renvoyer au Syndicat avec votre chèque

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Informatique Internet - Banques données médicales	**Ariel Cochard** *consultant internet* **Philippe Cochard** *MKDE*	6 et 7 avril	304, 90 €	304,90€
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien orth* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N°5

11 02 2002

Le crêpe Johanet

En signe du deuil de la médecine libérale
Dernier jour ... peut être !

GILLES JOHANET
DEMIS DE SES FONCTIONS

Mise en demeure

de la CPAM de Paris par le Syndicat pour la non exécution de l'arrêté du 11/01/02 visant la restitution des tarifs

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

GILLES JOHANET, directeur de la Caisse nationale d'assurance - maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), **devrait quitter prochainement son poste** sur un désaccord important avec la ministre de l'emploi et de la solidarité, Élisabeth Guigou, et le conseil d'administration de la CNAMTS :
Le 23 octobre 2001, les trois caisses nationales d'assurance -maladie (salariés, agriculteurs, indépendants ont votés à la quasi unanimité ***le rétablissement de la valeur de la " lettre-clé " des " kinés "***, qui avait été réduite l'année précédente. La décision est approuvée par Mme Guigou le 11 janvier. M. Johanet refuse cette hausse de 6 centimes d'euro, au motif que les dépenses de ces professionnels ne sont pas maîtrisées. ***" Je ne serai pas le directeur qui mettra en oeuvre cette décision, même si la ministre donne son agrément "***, prévient-il alors au conseil d'administration de la CNAMTS.
Dans une lettre adressée le 18 janvier à M. Johanet, la ministre de la solidarité lui demande de " *prendre dans les plus brefs délais les mesures pertinentes* " et de " *donner les instructions nécessaires à la mise en oeuvre* " de cette décision. Or M. Spaeth constate que son directeur, qui est tenu d'appliquer les décisions du conseil d'administration, refuse de donner l'ordre aux services informatiques de prendre les dispositions techniques nécessaires à l'application de la revalorisation.
M. Johanet lui a indiqué qu'il ne comptait pas démissionner, mais qu'il attendait que le gouvernement prenne lui-même cette décision en conseil des ministres.

□ Le Monde 26 janvier 2002

COULOIRS DE BUS A PARIS

Le jeudi 7 février à 9 h 30 Bernard CODET Président du Syndicat de Paris mandaté par la FFMKR s'est rendu à la Préfecture de Police de Paris à une réunion de travail et de concertation afin d'obtenir pour les kinésithérapeutes une tolérance d'utilisation des couloirs de bus pour les soins d'urgence dans notre ville.

Gilles Johanet a été démis de ses fonctions par le Conseil des Ministres du 6 février 2002. La raison de cette sanction est son refus d'appliquer l'avenant conventionnel. Monsieur **Daniel LENOIR** actuel directeur de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a été nommé a sa place. La FFMKR a repris le chemin de la refondation conventionnelle dès le 8 février avec les parties signataires. □ *FFMKR*

LE CINEMA D'AUDIARD

Pierre Fresnay - *Les Vieux de la Vieille*

Y'pas à dire dans la vie, il faut toujours se fier aux apparences. Quand un homme a un bec de canard, des ailes de canard et des pattes de canard, c'est un canard, c'est vrai aussi pour les petits merdeux.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon
Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Informatique Internet - Banques données médicales	**Ariel Cochard** *consultant internet* **Philippe Cochard** *MKDE*	6 et 7 avril	304, 90 €	304,90€
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 6 | 18 02 2002

COULOIRS DE BUS Suite

L'urgence étant prescrite pour les kinés, il n'y a pas eu d'opposition ferme de la part de la Préfecture de Police. Pour nous différencier nous avons proposé un gyrophare vert.

ATTENTION
SEMINAIRE INFORMATIQUE
INSCRIPTIONS CLOSES
LE 10 MARS 2002

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6 net.fr

REUNION DES PARTIES SIGNATAIRES 08 Février 2002

- **Le climat de confiance n'existe plus:** Les MK estiment qu'ils n'ont que des devoirs et les Caisses que des droits. Un rééquilibrage est nécessaire dans la prochaine convention.
- **CSPD:** La FFMKR demande qu'elles soient renforcées et leurs décisions opposables.
- **CSPN:** La FFMKR regrette qu'elle ne travaille que dans l'urgence sans doute dû au mauvais climat.
- **Télétransmissions:** Les parties signataires ont acté des difficultés de la mise en œuvre du système et conviennent pour l'avenir d'élaborer un avenant concernant son aide.
- **Démographie professionnelle:** La FFMKR propose des mesures incitatives à une meilleure répartition géographique et souligne cette composante dans les dépassements des seuils.
- **Les plafonds d'efficience:** La FFMKR constate qu'ils sont devenus des outils comptables et non plus une garantie d'exercice de qualité, et demande que d'autres outils structurels soient mis en place pour la régulation comme les RMKO.
- **Formation Continue Conventionnelle:** Cahier des charges trop lourd et trop dépendant du climat.
- **Actions de préventions:** Très peu d'échos malgré les projets présentés par les professionnels. Lourdeur administrative et difficultés de financement.
- **MK salariés:** La FFMKR rappelle que leur exercice ne peut entrer dans le cadre conventionnel.
- **Avantages sociaux:** La FFMKR demande une réflexion plus égalitaire dans le cadre du socle interprofessionnel de la future convention.
- **Les frais annexes:** La FFMKR souhaite que les frais de déplacement soient rapidement revus et rappelle sa demande de création d'une lettre clé spécifique AMK—DOM pour les soins à domicile.

Après 8 années de convention, le bilan final ne permet pas sa reconduction. Les parties signataires ont décidé de travailler à une nouvelle architecture afin d'adapter la législation proposée par le gouvernement pour l'année 2002. La convention de 1994 ne sera donc pas reconduite au 31 décembre 2002. ▯ *FFMKR*

LE CINEMA D'AUDIARD

Jean Claude Brialy - *Carambolages*

« Assassiner un étranger a toujours un petit côté ennuyeux. Tandis que l'étripage en famille, c'est régulier, c'est traditionnel, c'est bourgeois. Et puis, ça a tout de même plus d'allure. Tuer un étranger, on pense à France-Soir. Un parent, on pense à Sophocle ».

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

tampon professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Informatique Internet - Banques données médicales	**Ariel Cochard** *consultant internet* **Philippe Cochard** *MKDE*	6 et 7 avril	304, 90 €	304,90€
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 7 | 25 02 2002

ATTENTION
SEMINAIRE INFORMATIQUE
INSCRIPTIONS CLOSES
LE 10 MARS 2002

ENQUETE
Que pensez vous de la proposition de mettre en valeur le titre de kiné ?
Ke Dupont
Comme Dr Dupont

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6 net.fr

BILAN DIAGNOSTIC KINESITHERAPIQUE

Ce tableau indique les BDK exécutés par les MK à compter du 07/10/2000 au 20/01/2002 à Paris *(Source CPAM de Paris)*.

AMC 7.1	105
AMC 9.1	11
AMK 7.1	4153
AMK 9.1	1028
AMS 7.1	5207
AMS 9.1	504

Ils représentent un total de 11008 bilans, ce qui est très peu par rapport aux DEP de plus de 10 séances effectuées dans la même période.
Cet acte rémunéré valorise notre intervention thérapeutique, il est regrettable qu'il soit encore perçu uniquement comme une contrainte administrative.
L'insuffisance de motivation pourrait inciter nos partenaires sociaux à ne pas favoriser notre futur droit de prescription, interprétant cette carence comme un refus de responsabilisation et d' autonomie.
A noter pour l'anecdote que les BDK AMS 9.1 n'existent pas à la NGAP, seule la neurologie est cotée AMK 9.1, et personne ne s'en est aperçu. *(Pour le moment)*

J.O. Numéro 39 du 15 Février 2002. Nominations au **Conseil Supérieur des professions paramédicales.**
Commission des MK, pour la CFDT (santé-sociaux) :
Titulaire : M. Michel Hayot
Suppléant : Mme Marie-Christine Bertin

TELETRANSMISSION PARIS

Médecins	2089
Kinés	414
Dentistes	60
Pharmaciens	400
Laboratoires	2
Orthophonistes	151
Infirmiers	23
Orthoptistes	6
Sages Femmes	1

17% seulement des kinés télétransmettent à la CPAM de Paris.
Sur les 2386 kinés (dernier chiffre connu), 977 ont fait la demande de carte de Professionnel de santé.
La totalité des FSE reçues depuis 1999, toutes professions confondues est évaluée au 20/01/2002 à : 7 612 514.
La moyenne journalière est de 36 215.

APPLICATIONS DES TARIFS

Gilles Johanet avait bloqué la diffusion des tables tarifaires informatiques, situation débloquée depuis le 7 février 2002.
CNAMTS application au 15/01/02 refus rétroactif
CMSA : 2 cas soit au 01/01/02 soit au 15/01/02
CANAM application au 01/01/02
La FFMKR travaille sur la rétroactivité, un arrêté du Conseil d'État de 1962 aurait créé un précédent.

LE CINEMA D'AUDIARD

Jean Gabin *Le gentleman d'Epsom*

« Dans la vie il y a deux expédients à n'utiliser qu'en dernière minute : le cyanure et la loyauté ».

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Informatique Internet - Banques données médicales	**Ariel Cochard** *consultant internet* **Philippe Cochard** *MKDE*	6 et 7 avril	304, 90 €	304,90€
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 8 | 04 03 2002

ATTENTION

SEMINAIRE INFORMATIQUE
INSCRIPTIONS CLOSES
LE 10 MARS 2002

MATERNITE

De nouvelles mesures en faveur de nos consœurs libérales, mais il demeure encore une vraie inégalité dans les indemnités de congés de maternité.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6 net.fr

VERS L'EQUITE DES DROITS LIBERAUX SALARIES

Loi n°2002-73 du 17/01/02 et du 26/01/02 Modernisation sociale et financement SS

Art 47 prévoit l'exonération du trimestre civil au cours duquel survient l'accouchement, mais donne droit aux prestations de retraite de base pour les jeunes mamans.

La FFMKR demande à la CARPIMKO d'étendre cet avantage au régime complémentaire.

Art 63 prévoit la prise en compte des périodes de service national pour la liquidation des droits à la retraite.

Art 46 le conjoint collaborateur d'un professionnel libéral bénéficie déjà, sous certaines conditions, d'un régime facultatif et d'une cotisation à la moitié du professionnel libéral pour des prestations à 50 %, la loi prévoit son extension au régime complémentaire.

Issus du Programme FFMKR-CARPIMKO

Congés Salariées : **112 jours** (*16 semaines*) auxquels il faut bien souvent **rajouter 30 jours dits de « pathologie »**, soit de 4 à 5 fois plus. On est encore loin de l'égalité.

CONGES MATERNITE

Loi n°2002-73 du 17/01/02 et du 26/01/02 Modernisation sociale et financement SS

Pour les praticiens libéraux

Allocation forfaitaire de repos maternel : 2 352 € *versée en deux temps (montant du plafond mensuel de la SS)*

Indemnité journalière forfaitaire de remplacement : 39,20 € *(1/60 du plafond mensuel de la SS). Conditions à remplir : Cesser toute activité au moins **30 jours** consécutifs dans une période située entre –30 jours et +30 jours de l'accouchement présumé.*

Pour les pères, indemnité journalière forfaitaire de 39,20 € *versée pendant **11 jours**, dans une période de 4 mois suivant la naissance de l'enfant sous réserve de justifier de la filiation.*

Pour les conjoint(e)s collaborateur(trice)s

Allocation repos maternel : 2 352€

Indemnité de remplacement : *égale au coût réel du remplacement dans la limite du plafond journalier égal à 1/28 du montant fixé à* **1130 €.**

Pour les pères: *même protocole versé pendant 11 jours. FFMKR*

ATTENTION : Qu'est ce qu'un conjoint collaborateur ?

Il collabore à l'entreprise à condition :
- De ne pas percevoir de rémunération à ce titre
- De ne pas exercer ailleurs une activité excédant un mi-temps
- D'en avoir fait préalablement une demande personnelle et volontaire à l'URSSAF.

NE PAS CONFONDRE AVEC ASSISTANT COLLABORATEUR

LE CINEMA D'AUDIARD

Jean Paul Belmondo – Claude Rich
La chasse à l'homme

- Moi je dis et je prétends que le mariage c'est ce qui différencie l'homme de la bête.
- Vous devez confondre avec le rire. C'est pourtant pas la même chose.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

tampon professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Informatique Internet - Banques données médicales	**Ariel Cochard** *consultant internet* **Philippe Cochard** *MKDE*	6 et 7 avril	304, 90 €	304,90 €
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90 €
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 9 | 11 03 2002

OSTEOPATHIE

La FFMKR accompagne le dossier auprès de la Commission parlementaire, défend les prérogatives des kinésithérapeutes et le droit des malades à recevoir des actes de qualité.

DERNIERE MINUTE

Le texte définitivement adopté à l'Assemblée Nationale a supprimé le prérequis du premier cycle d'études médicales à la formation en ostéopathie. La formation temps plein reste de fait.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6 net.fr

TEXTE DU SENAT SUR L'OSTEOPATHIE

L'article 52 bis sur l'exercice de l'ostéopathie et de la chiropractie a été approuvé en commission mixte paritaire du 5 février 2002. Cette commission composée de 7 députés et de 7 sénateurs a été constituée à l'initiative du gouvernement dans le cadre du projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Il semble que nous ayons été entendu en tant que kinésithérapeutes, étant donné que notre crainte de voir surgir une profession d'ostéopathe en formation plein temps s'éloigne. En effet le texte adopté avec ses amendements (420 rectifié) permet de stipuler désormais que **" L'usage professionnel du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur est réservé aux personnes justifiant avoir effectué le premier cycle d'études médicales ou avoir suivi un enseignement équivalent dont les modalités sont définies par décret, et titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique à l'ostéopathie ou la chiropraxie délivrée par un établissement de formation agrée par le ministre chargé de la santé dans des conditions fixées par décret. Ce décret fixe notamment le programme et la durée des études préparatoires et des épreuves après lesquelles peut être délivré ce diplôme.**

"Les praticiens en exercice, à la date de publication de la présente loi, ne peuvent se voir reconnaître le titre d'ostéopathe ou de chiropracteur que s'ils satisfont à des conditions de formation analogue à celles des titulaires du diplôme mentionné au premier alinéa et à des conditions d'expérience professionnelle. Ces conditions sont déterminées par décret.

"Toute personne faisant un usage professionnel du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur est soumise à une obligation de formation continue dans des conditions définies par décret.

L'agence nationale d'élaboration et d'évaluation en santé est chargé d'élaborer et de valider des recommandations de bonnes pratiques. Elle établit une liste de ces bonnes pratiques à enseigner dans les établissements de formation délivrant le diplôme mentionné au premier alinéa.

"Un décret établit la liste des actes que les praticiens justifiant du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur sont autorisés à effectuer, ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont appelés à les accomplir.

"Ces praticiens ne peuvent exercer leur profession que s'ils sont inscrits sur une liste dressée par le représentant de l'état dans le département de leur résidence professionnelle qui enregistre leurs diplômes, certificats, titres ou autorisations." ◊ *FFMKR*

LE CINEMA D'AUDIARD

Le narrateur - *Les bons vivants*

« L'autorité conduit souvent à l'isolement ça mène les empereurs sur un rocher, et les célibataires dans les cuisines ».

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon
Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 13,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 10 | 18 03 2002

Il faut donner les preuves des informations pour pouvoir poursuivre.

Abréviation du titre de Kiné
Ke DUPONT comme **Dr DUPONT**

2 300 €
Le prix moyen des honoraires d'un avocat pour s'occuper d'une affaire d'exercice illégal de la kinésithérapie

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

EXERCICE ILLEGAL

Les syndicats de la FFMKR ont obtenu des condamnations pour exercice illégal de la kinésithérapie par les tribunaux Correctionnels et les Cours d'Appel.

DIJON

Une esthéticienne, absente aux deux procédures a été condamnée **pour usage du LPG Cellu M6**, à payer au syndicat du 21, 20000 frs à titre de dommages et intérêts et 3000 frs au titre de l'article 475 – 1 du Code de Procédure Pénale pour la procédure en Correctionnelle et à 3000 frs au même syndicat au titre du même article 475-1 et à un droit fixe de procédure de 800 frs par la Cour d'Appel.

ANGERS

Une infirmière du Maine et Loire condamnée pour exercice illégal de la kinésithérapie pour avoir pratiqué du **DLM**. Confirmation en Cour d'Appel d'Angers.

EXERCICE ILLEGAL PARIS

Le syndicat de Paris a demandé l'application de la loi auprès de la DASS pour exercice illégal de la kinésithérapie à l'encontre de **plusieurs esthéticiennes** ainsi que pour une pratique de massage dans un restaurant. Il faut savoir qu'une procédure pour aboutir réclame plus de 2 ans et exige un protocole bien précis.

Conseils de procédure

- Après avoir constater les infractions vous devez en constituer les preuves.
- Ces pièces doivent remonter au Conseiller de Région de la FFMKR (Ile de France: Daniel Guérinoni 45 rue de Paris Lieusaint 77127).
- Il sera établi ensemble, un choix stratégique d'actions.
- Une procédure commune auprès d'un même avocat pourra être constituée, en limitant la charge financière et en donnant un impact plus important pour notre profession.
- Il est important de constituer un réseau d'avocat ayant connaissance de ces procédures.
- Une commission rogatoire doit être établie.

PRIX ORWELL BIG BROTHER 2002

Le système **Sésam-Vitale**, a été nominé « pour avoir mis en place une vaste place de marché de nos données personnelles et pour avoir rendu possible, malgré l'avis de la CNIL, l'interconnexion de nos dossiers médicaux avec les systèmes informatiques. **La société Cegedim** a reçu le prix spécial du jury. le **Prix Orwell** de la catégorie pour l'exploitation et **la revente** des données médicales personnelles **provenant du réseau Sésam-Vitale**. □ SNIMKR

LE CINEMA D'AUDIARD

Bernard Blier - *Archimède de clochard*

« N'oublie pas ce qu'a dit le médecin : cinq gouttes. La posologie ça s'appelle. Et de la posologie au veuvage, c'est une question de gouttes ! »

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon
Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A remettre au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 11 25 03 2002

DISPARITION DE JEAN BOUDOT

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@mónet.fr

Jean Boudot restera une figure emblématique de la kinésithérapie française. Certes, son nom n'apparaissait plus sur les premières lignes de Kiné Actualité, mais il avait dirigé, notre hebdomadaire professionnel pendant de nombreuses années, après avoir occupé les plus hautes responsabilités fédérales, il s'était effacé depuis, dans une retraite qu'il avait bien du mal à tenir indifférente aux difficultés de la kinésithérapie libérale, siégeant quand cela était nécessaire au comité des Sages de notre Fédération.
Jean Boudot, n'aimait pas les honneurs, il avait trop d'intelligence pour savoir ne pas succomber à la griserie des projecteurs, et s'il en acceptait certains, c'est parce que, à travers lui, ils mettaient en valeur la profession.
Cet homme a été bien souvent insaisissable pour le plus grand nombre, déclenchant de vigoureuses oppositions, de farouches colères et quelques fois même, de minables diffamations, mais il était la vie, la curiosité, et la passion.
Son espace d'influence était la communication. Il en pratiquait avec bonheur, tous les défauts et toutes les qualités. Jean Boudot était un magicien des mots. Il en usait avec la précision du scalpel et en abusait avec une délectation jubilatoire.
Qui n'a pas suivi les grandes messes fédérales des Congrès ou des Assises, lieux où la démocratie s'exprime parfois avec confusion, n'a jamais pu apprécier la subtilité de Jean Boudot ?
C'est bien égoïstement que je peux rapporter un souvenir personnel. Le lieu n'a d'ailleurs pas d'importance et les circonstances non plus. Il serait même plus sage de les frapper d'éternité. Un jour, ou les débats battaient leurs pleins, ou les orateurs les plus brillants succédaient aux plus sinistres, et les plus clairs, aux plus dispersés, il y avait tant d'idées qui tournoyaient dans l'air, que chacun se sentait comme étourdi par toute cette matière grise virevoltante. Jean, silencieux, écoutait dans son coin les zélés débatteurs. Ma petite voix intérieure dit alors : « Allez, va s'y Jeannot, remet nous tout ça dans l'ordre ! ».
Il va sans dire, que cette familiarité restera toujours secrète. Mais Jean Boudot, cueillant chaque idée avec la délicatesse d'un chasseur de papillon, commença à en ordonnancer la méthode, puis à en établir une classification, puis prestement à en servir une hiérarchie, et finalement arriva au résultat probant d'une synthèse parfaite.
C'est cet esprit là que j'aime respirer. Une intelligence et un humanisme qui bousculent avec vigueur, l'indifférence. Une passion pour la kinésithérapie qui l'a fait toujours aller vers le haut, recherchant pour elle de la compétence et de l'excellence. Deux ambitions qu'il a partagé avec ses compagnons d'armes. On peut être triste de sa disparition mais pas désespéré, car il a laissé dans notre mémoire la marque indissoluble de l'intelligence, et qui sait si un jour, au beau milieu d'un embrouillamini superfétatoire, la petite voix de la raison qui s'élèvera alors, au dessus du tohu-bohu général, ne révèlera pas la présence de son âme.
Marcher dans son ombre ne peut nous mettre que dans la lumière.

Le Syndicat de Paris présente ses plus sincères condoléances à Michèle et à ses enfants.

Michel Rusticoni

KINE FLASH HEBDO N° 12 | 01 04 2002

PRODUITS DOPANTS A RISQUE DE DEPENDANCE

Produits Interdits	Effets recherchés	Domaines d'interventions	Dangers
Les stimulants **Amphétamine** **Cocaïne** **Caféine** **Ephédrine** Et leurs dérivés	*Augmenter* la concentration l'attention l'agressivité *Réduire* le fatigue le poids	*Systèmes* cardiovasculaire neurologique	Troubles psychiatriques Etats de faiblesse et d'épuisement pouvant aller jusqu'à la mort
Les narcotiques **Le cannabis** **L'opium** Et leurs dérivés	*Augmenter* l'impression de bien être *Réduire* la sensibilité à la douleur	*Systèmes* neurologique respiratoire	Dépression respiratoire baisse de concentration et de coordination Dépendance physique
Les anabolisants **Testostérone** Et ses dérivés **Nandrolone** **Stanozolol**	*Augmenter* les muscles le sang la force l'endurance la puissance l'agressivité la vitesse de récupération *Réduire* les douleurs articulaires	*Systèmes* hormonal cardiovasculaire digestif musculaire	Tendinites Acné majeure Maux de tête Saignements de nez Déchirures musculaires Troubles du foie et Cardiovasculaires pouvant entraîner la mort, voire des cancers Dépendance physique
Les corticostéroïdes **Cortisone** Et ses dérivés	*Augmenter* les actions psychostimulante anti-inflammatoire la tolérance à la douleur *Réduire* la sensation de fatigue	*Systèmes* hormonal musculaire cardiovasculaire neurologique	Tendinites Déchirures musculaires Infections locales et générales Fatigue chronique Défaillance cardiovasculaire mort Dépendance physique
Les bêtabloquants **Acébutolol** **Métoprotol** **Pindolol**	*Augmenter* Effet anti-stress *Réduire* Rythme cardiaque	*Système* cardiovasculaire	Sensation fatigue chronique chutes TA - crampes Impuissance sexuelle

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

LE DOPAGE

Le dopage fait parti de ces sujets de société, à propos desquels tout le monde exprime une opinion, sans en connaître un minimum de réalités techniques.
Pourtant le dopage est soumis à la loi, et par là même il répond à une définition précise, indiscutable et définitive.
Ce dossier a été réalisé d'après le livret

"DROGUES SAVOIR PLUS ET RISQUER MOINS"

Comité Français d'Education pour la Santé et la Mission Interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

DROGUES INFO SERVICE
0 800 23 13 13
7/7 24/24 Appel anonyme et gratuit
www.drogues.gouv.fr

Le dopage : qu'est-ce que c'est ?

« On parle de conduite dopante lorsqu'une personne consomme certains produits pour affronter un obstacle réel ou ressenti pour améliorer ses performances ».

LE CINEMA D'AUDIARD

Jean Paul Belmondo – Geneviève Bujold
L'incorrigible

- Salope, chienne, endive !
- Je vous demande pardon ?
- Je disais ... chienne ... comme ça ...
- Ah, j'avais cru comprendre endive.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 13 02 04 2002

DERNIERE MINUTE

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

CREATION D'UN SECTEUR 2 K
POUR LES KINESITHERAPEUTES

Nous venons d'apprendre que la CPAM de Paris mettait en place une expérimentation pour la création d'un secteur 2 pour les soins de kinésithérapie dispensés aux Parisiens par des kinésithérapeutes libéraux installés à Paris.

Voulant sans doute redorer son blason et renouer des relation conventionnelles plus « communicantes », la CPAM de Paris décide de mettre en valeur les professionnels qui se sont investis depuis plusieurs années dans les relations conventionnelles, reconnaissant ainsi leurs sacrifices financiers pour défendre leur profession.

Conditions à remplir pour exercer dans le SECTEUR 2 K

- **Être titulaire du diplôme d'Etat de Masseur Kinésithérapeute**
- **Être syndiqué depuis plus de 5 ans**

SECTEUR 2 KINE : *CPAM 75 21 rue Georges Auric 75948 Paris cedex 19*

Renseignements Direction générale : **Madame Josette Raynaud - 01 53 38 67 15**
Communication externe : **Madame Claire Paget - 01 53 38 71 27**

LE CINEMA D'AUDIARD
Jean Claude Brialy
Les lions sont lâchés

Il est parfaitement superflu de connaître les choses dont on parle. Je dirais même que la sincérité en général dénote un certain manque d'imagination.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon
Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A nous noyer du Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90 €
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

STATISTIQUES KINES PARIS EN 1999

Ces tableaux montrent la répartition des professionnels par arrondissement et par secteur conventionnel. A **Paris en 1999** était en activité conventionnelle **1 kiné pour 873 habitants**. La densité favorable étant de 1 / 1600. Une particularité à la capitale rétablie cette mauvaise densité : des patients résidants en banlieue, se soignant à Paris.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

Arrondissement	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
Population	16796	19549	34223	30675	58947	44748	56814	39314	55756	88867
Conventionné	**37**	**24**	**30**	**2**	**100**	**74**	**60**	**108**	**95**	**77**
NonConvent	1			1		2	1	11	1	
Total	38	24	30	43	100	76	61	119	96	77
Densité	22.62	12.28	8.77	14.02	16.97	16.98	10.74	30.27	17.22	8.66

Arrondissement	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX
Population	149074	136195	171523	132873	225410	160007	160021	184419	172627	182857
Conventionné	**135**	**152**	**143**	**150**	**298**	**228**	**235**	**145**	**143**	**152**
NonConvent		1	6	5	3	7	2		1	1
Total	135	153	149	155	301	235	237	145	144	153
Densité	9.06	11.23	8.69	11.67	13.35	14.69	14.81	7.70	8.34	8.37

Population Paris 1999	2 120 691
NonConventionné	43
Kinés Conventionnés	**2428**
Total Paris 1999	2471
Densité Moyenne	13.32

Actes En 1999	Nombre Profs	Moyenne Prof	Moyenne Client	Coef Moyen
AMC	231	6 092	2.7	7.2
AMK	**2 123**	**18 971**	**19.9**	**7.4**

Il est à noter que ces statistiques concernent l'année 1999 c'est pour cette raison qu'il n'existe pas d'AMS. Source CPAM 75

LE CINEMA D'AUDIARD

Anne Marie Coffinet – Lino Ventura
100 000 dollars au soleil

- Réponds-moi Plouc, dis-moi la vérité - Quoi ?
- Est-ce que je suis une putain? - Ben... tu couches avec tout le monde ... enfin je veux dire avec les copains, quoi !
- Oui - Et y en aurait pas un des fois qui t'aurait filé de l'oseille ? - Non
- Et ben alors ! T'es notre petite Angèle. C'est tout.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

tampon professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 15 | 09 04 2002

CANULAR

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

Hélas, hélas, **le SECTEUR 2 KINE n'existe pas**, et pourtant tout est vrai !
La Sécu a besoin de redorer son blason.
Les kinés ont besoin de reconnaissance.
Participer aux relations conventionnelles coûtent cher.
Alors, pourquoi toutes ces vérités n'aboutiraient-elles pas un jour, à des réalités « sur… numéraires » ?

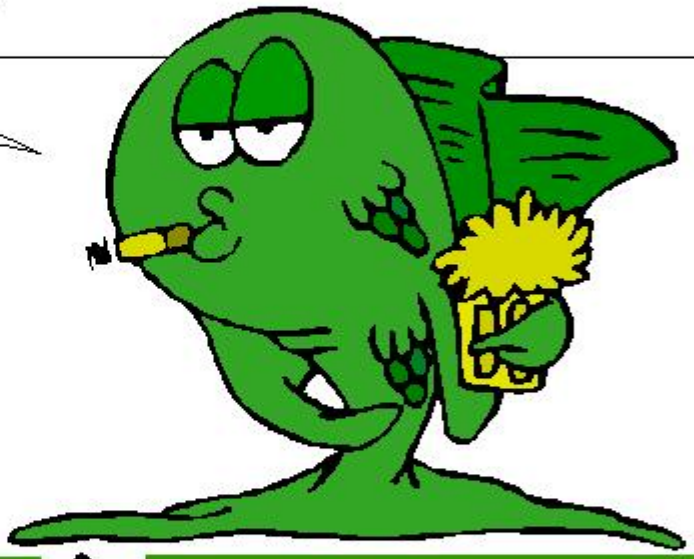

Dernier verre et dernière cigarette,
pour le dernier Poisson d'avril,
condamné à griller en papillotes sur le bûcher purificateur de l'impertinence
un filet de citron sur le ventre en guise d'ultime gouzi gouzi.

LE CINEMA D'AUDIARD

Noël Roquevert – Fernand Raynaud
La bande à papa

- Vous trouvez que je vous ressemble … papa !
- Non, tu ressembles à ta mère … une perfection ta mère … une sainte …
- Alors, pourquoi l'avez vous quittée ?
- Je viens de te le dire.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon
Profession et

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90 €
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 16 | 15 04 2002

Clientèle En 1999	Nombre Profs	Moyenne Prof
- 16 ans	1839	10.30 %
16 à 59 ans	2 101	53.70 %
60 à 69 ans	2 062	12.10 %
70 ans et plus	2 090	26.50 %
Clients exo TM	2 097	28.90 %
Client (nb)	2 123	152

Statistiques Kinés Paris

Des praticiens vieillissants

Des honoraires très faibles

Une diminution probable de 20% des professionnels dans les 5 ans.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

Honoraires En 1999	Nombre Profs	Moyenne Prof	Moyenne Client
Total honoraires en francs	2 124	**283 697 F**	2177 F
Dépassements / Total honoraires en %	2 074	**11.30 %**	
Coût prise en charge Assurance maladie			1 528 F

Pyramide des âges des Kinésithérapeutes de Paris

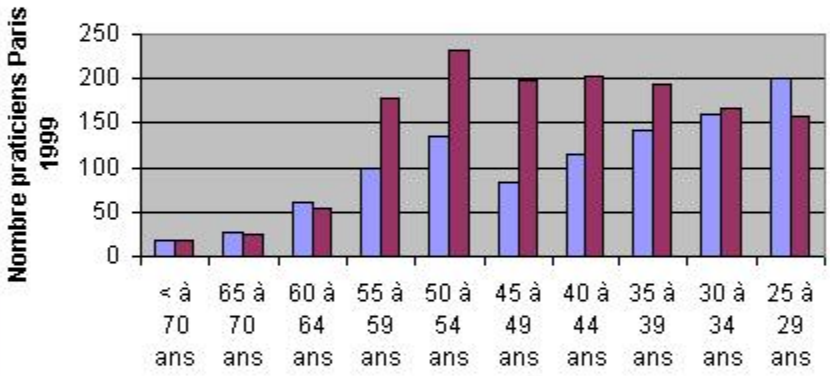

Source CPAM 75

Âges	F	H
< à 70 ans	19	18
65 à 70 ans	27	24
60 à 64 ans	60	55
55 à 59 ans	100	178
50 à 54 ans	136	233
45 à 49 ans	83	199
40 à 44 ans	114	202
35 à 39 ans	143	194
30 à 34 ans	161	166
25 à 29 ans	201	158
Totalité	1044	1427

LE CINEMA D'AUDIARD

Jacques Villeret – Michel Constantin
Marie Laforêt *Les Morfalous*

- Mais qu'est-ce qui s'est passé ?
- Ben... Il a dû pissé sur une ligne à haute tension. Point final.
- Vous savez, madame, ça s'est passé tellement vite ... il a pas dû souffrir du tout ... du tout.
- C'est bien la première fois qu'il fait des étincelles avec sa bite !

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A nous noyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 17 22 04 2002

Date limite de dépôt 2035 et autres 6 MAI 2002

ATTENTION KINE FLASH HEBDO
Est envoyé actuellement en pièce jointe, à la demande de certains nos adhérents qui désirent l'imprimer, sans avoir de manipulations compliquées à effectuer.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

J.O. Numéro 79 du 4 Avril 2002 page 5949
Mesures nominatives Santé
Arrêté du 26 mars 2002 modifiant l'arrêté du 7 juin 2000 portant nomination aux commissions du Conseil supérieur des professions paramédicales NOR : SANH0221103A
A la commission des masseurs kinésithérapeutes
Pour la Fédération nationale des syndicats des services de santé et des services sociaux-Confédération française démocratique du travail (CFDT santé-sociaux) :
Titulaire : M. Christian Guichardon
Titulaire : M. Eric Pastor
Suppléante : Mme Françoise Escarment

Y a-t-il un pilote pour diriger ce frêle esquif ?

A propos du Poisson d'Avril

Il est très bien fait ton poisson d'avril !!!!
Cela dit, avec l'ostéopathie ce serait la solution idéale...
Maurice Ramin

Ah ce 1er avril. Quels utopies peut on inventer en ton nom !!! Bravo pour la trouvaille. Amitiés à tous, Georges Papp

Merci pour votre aimable intention en ce qui concerne Kiné Flash Hebdo. Il y a un petit problème technique, il me parvient en double (15 et 14) je dirais même en triple puisque l'attachement reprend le même document. Ceci dit bon courage et à bientôt de vous lire. François Colchen
La pièce jointe a été demandée par des «collectionneurs» pour imprimer.

D'accord avec l'article de M Rusticoni dans KINE FLASH n° 125 télétranche, mais ici les délais de règlement papier s'allongent les règlements directs se font par erreur virements au praticien..... C'est comme cela que l'on pousse la kinésithérapie vers Sésame, alors si on s'activait un peu pour faire supprimer la deuxième signature, celle des patients qui oublient de finir leurs séances?
Confraternellement.
Hervé Durbec *Secrétaire Général des Bouches du Rhône.*

LE CINEMA D'AUDIARD

Lino Ventura *Le bateau d'Émile*

L'ennui avec les femmes c'est qu'elles sont bonnes qu'à faire l'amour ou qu'à faire la cuisine. C'est le tramway de Shangaï ou le bœuf en daube – et encore – faut choisir, parce que t'as rarement les deux.

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Nom prénom
Profession et

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 18 — 29 04 2002

Date limite de dépôt 2035 et autres
6 MAI 2002

S S
CONTROLE
UN USAGE RENFORCÉ

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

J.O. Numéro 89 du 16 Avril 2002 page 6665
Textes généraux
Ministère de l'emploi et de la solidarité

Arrêté du 11 avril 2002 relatif à la mise en oeuvre du système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie
NOR : MESS0220942A

La ministre de l'emploi et de la solidarité, arrête :

EXTRAITS

Art. 1er. - Est approuvé le protocole du 15 octobre 2001 définissant les modalités de gestion et de renseignement du système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie (SNIIRAM), signé par la CNAMTS, la MSA et la Caisse des (*NDNNDN*).

Art. 2. - Les traitements mis en oeuvre dans le cadre du système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie ont pour finalités :

1o D'améliorer la qualité des soins, notamment par la comparaison des pratiques aux référentiels, au sens de l'article L. 162-12-15 du code de la sécurité sociale, et moyennes professionnels ;

2o De contribuer à une meilleure gestion de l'assurance maladie, notamment par :

- la connaissance des dépenses de l'ensemble des régimes d'assurance maladie par circonscription géographique, par nature de dépense, par catégorie de professionnels responsables de ces dépenses et par professionnel ou établissement ;
- l'évaluation des transferts entre enveloppes correspondant aux objectifs sectoriels de dépenses fixés, en fonction de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie, dans le cadre de la loi annuelle de financement de la sécurité sociale ;
- **l'analyse quantitative des déterminants de l'offre de soins et la mesure de leurs impacts sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie ;**

3o De transmettre aux prestataires de soins les informations pertinentes relatives à leur activité, à leurs recettes et, s'il y a lieu, à leurs prescriptions.

Les autres articles reprennent en détail ces objectifs en donnant encore plus de pouvoir aux médecins conseils.

Vient de paraître

Les femmes victimes de violences conjugales
Le rôle des professionnels de santé

Un rapport ministériel sous la présidence du Pr Roger Henrion met en évidence que dans 24% des cas, c'est le médecin qui est le premier recours de ces victimes. Le MK peut se trouver lui aussi, confronté à des constatations physiques de cette violence. Bernard Kouchner dans la préface prône le « devoir d'ingérence » des professionnels de santé. Quels sont nos impératifs déontologiques ? Ce rapport tente d'y répondre.

Collection des rapports officiels 2001 80 pages 7,50€
La documentation Française (commande)
124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers cedex
Téléphone : 01 40 15 70 00 Télécopie : 01 40 15 68 00

Contrôle de l'affichage des prix

On nous signale sur Paris une vague de contrôles. La loi Scrivener nous impose en effet d'afficher nos prix.

Exemple possible :

Massage hygiénique 40 €
Base de remboursement SS AMK/S : 2,04 €
Base de remboursement SS IFD : 1,83 €

RALLYE TUNISIE OPTIC 2000

Sous l'égide d'**Yves Guénin,** quatre kinés parisiens ont participé à l'assistance de l'édition 2002.

Gérard Catalano **Maglonne Harmel**
Jean Pierre Prost **Guy Sallé.**

LE CINEMA D'AUDIARD

Jean Paul Belmondo
Le Guignolo

« Les cons, ça osent tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît ».

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon
Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90 €
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 1 E | 29 04 2002

SPECIAL ETUDIANT

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

Nous avons été heureux de vous accueillir à la soirée organisée par Interfimo et la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs **FFMKR.**

Sans doute avez vous découvert la kinésithérapie sous un jour moins scolaire et plus au cœur de la vie sociale ?

Vous allez bientôt devenir un professionnel de santé et à ce titre, vous allez bénéficier d'une notoriété de fait. Elle sera due sans conteste, à vos connaissances et à vos compétences, mais aussi pour une part, à tous ceux qui ont œuvré pour lui donner cette image positive.

L'évolution de nos compétences trouve sa justification par notre rigueur scientifique, mais si aujourd'hui aucune représentation professionnelle ne groupe et ne relaie ces actions auprès des institutions officielles, comme le ministère de la Santé, le Conseil Supérieur, le Conseil de l'Ordre, le ministère de l'Éducation et le Conseil de l'Europe, notre profession ne sera plus capable d'apporter à la société française l'efficacité que nous réalisons à ce jour.

Votre valeur sociale doit être défendue, notamment devant la Sécurité sociale, c'est pour cela qu'adhérer à un syndicat professionnel est aussi important pour son avenir que cotiser pour sa retraite.

VOUS ALLEZ RECEVOIR REGULIEREMENT KINE FLASH HEBDO

Syndicats Départementaux | **Unions Régionales**

F F M K R

ADHEREZ A LA FFMKR

LE CINEMA D'AUDIARD

Annie Girardot – Edwige Feuillère
Les amours célèbres

« Je m'étonne Madame, qu'après bientôt cent ans de théâtre vous soyez restée aussi naïve. Quand on m'applaudit, on applaudit une manière de jouer. Chez vous on applaudit la longévité, le miracle physique, l'aïeule intrépide, le sarcophage qui parle».

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 19 | 06 05 2002

DEPOTS DECLARATIONS
2035 & AUTRES
REPORT AU
15 MAI

Si vous désirez recevoir tous les KINE FLASH HEBDO sous format compressé envoyez nous un e mail

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

J.O. Numéro 92 du 19 Avril 2002 page 6947
Textes généraux
Ministère de l'emploi et de la solidarité
Arrêté du 25 février 2002 fixant le modèle du formulaire « feuille de soins auxiliaire médical(e) »
NOR : MESS0221275A
Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du ministre de l'agriculture et de la pêche en date du 25 février 2002, est fixé le modèle du formulaire (1) S 3129 c « feuille de soins auxiliaire médical(e) », enregistré par la commission pour les simplifications administratives (COSA) sous le numéro 11390*02. La notice explicative est également enregistrée sous le numéro 5065302. L'arrêté du 14 décembre 1999 en tant qu'il fixait le précédent modèle est abrogé. (1) Ce formulaire peut être retiré auprès des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des caisses de mutualité sociale agricole (CMSA).

J.O. Numéro 92 du 19 Avril 2002 page 6948
Textes généraux Ministère de l'emploi et de la solidarité
Arrêté du 10 avril 2002 relatif au paiement semestriel des cotisations personnelles d'allocations familiales des employeurs et travailleurs indépendants NOR: MESS0221276A
La ministre de l'emploi et de la solidarité, Arrête :
Art. 1er. - Les cotisations personnelles d'allocations familiales dues par les employeurs et travailleurs indépendants sont réparties en deux fractions semestrielles, payables au plus tard les 15 mai et 15 novembre ; toutefois, l'assuré peut verser la moitié de la somme demandée pour chacune de ces dates au plus tard le quinzième jour du troisième mois suivant.
Art. 2. - Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux cotisations exigibles au titre des années 2003 et suivantes.
Art. 3. - Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Syndicaliste !!!

Si je prends la peine d'écrire c'est pour dire mon émotion à la vue de toutes les manifestations dont la jeunesse de notre pays à pris l'initiative.
C'est pour clamer par un geste fort le rejet d'une société voulue par certains de leurs aînés.
Cela me ramène quelques années en arrière où la jeunesse de ce pays aussi avait refusé un choix de société qui n'était pas le sien.
Un peuple adulte ?
Aujourd'hui, et c'est bien, la jeunesse est adulte dans ses fondement républicains. Quelque part cela me rassure de savoir ce que LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE, peut signifier pour elle. Et ce qu'elle est capable de mettre de générosité dernière ces mots.
Professionnel libéral dans l'âme et de surcroît aimant mon métier bien plus que tout pour les joies que j'ai à rencontrer des patients d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, dans un élan de confiance m'apporter leur souffrance avec l'espoir d'un soulagement.

Oui, je suis libre de soigner qui je veux quand je veux en mon âme et conscience faute de pouvoir en rendre compte à mes pairs j'en rendrai compte au juge suprême.

Mais sûrement pas à un de ces damnés politiciens.
Ma conduite ne saurait être dictée par des choix basés sur une quelconque ségrégation depuis la révolution notre peuple s'est battu de par le monde au nom des droits de l'homme, de ses combats généreux le suffrage universel risque de tout balayer, au nom de quelle démocratie ?
Demain devrons nous entrer en résistance pour pouvoir conserver les valeurs auxquelles nous croyons ? s'il le faut je le ferai. C'est cela la République !

Gérard Bazoge

LE CINEMA D'AUDIARD

Annie Girardot – Edwige Feuillère
Les amours célèbres

« Je m'étonne Madame, qu'après bientôt cent ans de théâtre vous soyez restée aussi naïve. Quand on m'applaudit, on applaudit une manière de jouer. Chez vous on applaudit la longévité, le miracle physique, l'aïeule intrépide, le sarcophage qui parle ».

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage

Tampon
Profession et

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 20 | 13 05 2002

DEPOTS DECLARATIONS
2035 & AUTRES
DERNIER DELAI
15 MAI

Pour votre liberté
ADHEREZ
FFMKR

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

J.O. Numéro 105 du 5 Mai 2002 page 8682

Textes généraux Ministère de l'emploi et de la solidarité

Arrêté du 30 avril 2002 portant détermination de la dotation nationale de développement des réseaux pour 2002 NOR : MESS0221688A

Art. 1er. - Le montant de la dotation nationale de développement des réseaux prévue par l'article L. 162-43 du code de la sécurité sociale est fixé pour 2002 à 22,87 millions d'euros.

Art. 2. - La dotation nationale prévue à l'article 1er s'impute :
- à hauteur de 10,67 millions d'euros sur l'objectif national d'évolution des dépenses hospitalières prévu par l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;
- à hauteur de 10,67 millions d'euros sur l'objectif de dépenses déléguées mentionné au II de l'article L. 227-1 du même code ;
- à hauteur de 0,76 million d'euros sur l'objectif mentionné à l'article L. 162-22-2 du même code ;
- à hauteur de 0,76 million d'euros sur l'objectif mentionné à l'article L. 315-9 du code de l'action sociale et des familles.

Art. 3. - Le montant limitatif de la dotation régionale de développement des réseaux pour 2002 est fixé comme suit : Régions Montants (Euros) Extraits: Ile-de-France 2 844 670

Art. 4. - La directrice générale de l'action sociale, le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 avril 2002. Elisabeth Guigou et Bernard Kouchner

SERVIR TOUT CHAUD

La FFMKR met en place un nouveau moyen de communication par Internet la :

NEW LETTER

Réservée aux adhérents ayant une adresse e mail.

Une bien bonne idée !

J.O. Numéro 99 du 27 Avril 2002 page 7609

Textes généraux Ministère de l'emploi et de la solidarité

Arrêté du 17 avril 2002 fixant le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute NOR : MESF0221430A

Par arrêté de la ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 17 avril 2002, le nombre de places mises au concours d'entrée en première année d'études préparant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute (session 2002-2003) est fixé à **1 356** et réparti comme suit :
Alsace : 59 ; Aquitaine : 42 (dont 2 pour des étudiants du PCEM de la Réunion et 5 étudiants issus du PCEM des Antilles-Guyane) ; Auvergne : 44 ; Bourgogne : 33 ; Bretagne : 63 ; Centre : 25 ; Franche-Comté : 19 ; Ile-de-France : 378 ; Languedoc-Roussillon : 53 ; Limousin : 20 ; Lorraine : 60 ; Midi-Pyrénées : 45 ; Nord-Pas-de-Calais : 140 ; Haute-Normandie : 28 ; Pays de la Loire : 68 ; Picardie : 30 ; Poitou-Charentes : 23 ; Provence-Alpes-Côte d'Azur : 88 ; Rhône-Alpes : 118 ; Athlètes de haut niveau : 20 (dont 10 places en région Ile-de-France : institut de Saint-Maurice et 10 places en instituts de province).
Les instituts de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels ne sont pas concernés par le présent arrêté.

LE CINEMA D'AUDIARD
Marie Laforêt
La chasse à l'homme

« Enfin, je ne peux pas passer ma vie en porte-jarretelles sous prétexte que je ne sais pas faire les pieds de moutons ».

INSCRIPTION POUR UN STAGE

Stage
Tampon
Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP
A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Pathologies **Membre Supérieur**	**Thierry Dubert** *chirurgien ortho* **Catherine Lafargue** *MKDE*	30 et 31 mai	304, 90 €	304,90€
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 21 | 20 05 2002

Question qui fait débat :
Lorsque les jugements des CPAM ont été prononcés à l'égard des kinésithérapeutes ayant dépassé leurs quotas, doit-on publier les noms des membres de la section sociale seule habilitée à prendre ces sanctions

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@mónet.fr

La pénurie des Kinés s'aggrave

A partir d'aujourd'hui, 77 kinésithérapeutes du 77 vont se succéder en commission pour avoir dépassé le volume de travail fixé par la Sécurité sociale. Ces kinés en infraction représentent 12% des praticiens du département : un record en France, dû au manque de professionnels dans cette spécialité. « L 'an passé, seuls 6% des kinés étaient convoqués devant cette commission souligne Daniel Guérinoni, vice président du Syndicat des MKR de Seine et Marne. Nous allons donc proposer une motion pour que soient supprimés ses quotas qui obligent à refuser des patients ».

« Nous ne pouvons plus travailler dans ces conditions, à faire des heures sans arrêt pour répondre aux besoins des patients et à se faire taper sur les doigts, s'exclame Robert Jacob, kinésithérapeute à Villeparisis depuis 1971, qui risque une suspension de son droit d'exercer et de devoir rembourser une partie de ce qu'il a gagné. Je cherche pourtant des associés depuis trois ans pour partager le travail ».

Laure Parny

Le Parisien Mardi 30 avril 2002

Infirmières - Le Tribunal administratif de Marseille a donné raison hier à une centaine d'infirmières sanctionnées par la CPAM pour avoir dépassé les quotas d'actes imposés. L'une des plaignantes avait observé en mars une grève de la faim d'une semaine devant le Palais de Justice.

Le Parisien Mardi 30 avril 2002

Kinés du 93

La densité des professionnels est passée en 4 ans de 740 à 668 soit une perte d'effectifs de 72 kinésithérapeutes libéraux.

Baisse de 10% de l'offre libérale de soins, qui rejaillit sur l'activité des cabinets de proximité et qui les pénalise immanquablement.

Textes généraux
Ministère de l'emploiet de la solidarité

Décret no 2002-637 du 29 avril 2002 relatif à l'accès aux informations personnelles détenues par les professionnels et les établissements de santé en application des articles L. 1111-7 et L. 1112-1 du code de la santé publique
NOR : MESP0221143D

Extraits

Art. 1er. - L'accès aux informations relatives à la santé d'une personne, mentionnées à l'article L. 1111-7 du code de la santé publique et détenues par un professionnel de santé, un établissement de santé ou un hébergeur agréé en application de l'article L. 1111-8 du même code, est demandé par la personne concernée, son ayant droit en cas de décès de cette personne, la personne ayant l'autorité parentale, le tuteur ou, le cas échéant, par le médecin qu'une de ces personnes a désigné comme intermédiaire.

Un nouveau texte qui rend obligatoire la transmission d'informations médicales. Quid du secret médical ?

INSCRIPTION STAGE

Stage

Tampon Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A nous retourner au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

LE CINEMA D'HENRY JEANSON

Arletty — Louis Jouvet

Hôtel du Nord

- Alors ce sera partout pareil, j'ai besoin de changer d'atmosphère ... et mon atmosphère c'est toi !

- C'est bien la première fois qu'on me traite d'atmosphère ! Oh là là ... les types qui sont du milieu sans en être, et qui cognent à cause de ce qui ont été, on devrait les vider. Atmosphère, atmosphère ! Est-ce que j'ai une gueule d'atmosphère... Puisque que c'est comme ça, vas-y tout seul à La Varennes ... bonne pêche et puis bonne atmosphère.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 22 | 27 05 2002

ELECTIONS LEGISLATIVES

Le délégué fédéral à la communication Daniel Sulinger, propose à tous les kinésithérapeutes d'interpeller leurs candidats à la députation par 6 questions.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

1) La loi de 1995 a instauré l'Ordre des Masseurs kinésithérapeutes, la loi de février 2002 après avoir abrogé l'Ordre, contre la volonté de la grande majorité des professionnels et de la FFMKR a institué un Conseil professionnel des paramédicaux. **Êtes vous prêt à rétablir l'Ordre national des Masseurs-Kinésithérapeutes ?**

2) La révision des actes de kinésithérapie prévoit plusieurs étapes visant à porter en 2005 la valeur de l'acte moyen à 8 au minimum. **Les candidats sont-ils pour la poursuite de cette évolution et en particulier la mise en place rapide de la deuxième étape de la NGAP telle qu'elle est prévue dans les avenants conventionnels ?**

3) Comment les candidats voient-ils la régulation des dépenses d'assurance maladie : par la pérennité des mesures comptables et en particulier des seuils d'efficience, devenus de véritables quotas, ou par l'instauration des références de bonne pratique qui permettrait une maîtrise médicalisée ?
Sont-ils prêts à mettre en place rapidement un moratoire concernant les mesures comptables, comme le désirent les partenaires sociaux ?

4) Démographie professionnelle.
5) Réforme des études et statut professionnel.
6) Réforme du régime de retraite : Départ à 60 ans ou statut quo ?

DECIBELS dB		
	0	Chambre muette
Très Calme	10	**Bruissement d'une feuille**
	20	Studio d'enregistrement
Calme	30	**Résidence tranquille**
	40	Conversation normale
	50	Restaurant tranquille
	60	Auto sur route
	70	Salle de classe
	80	Rue à fort trafic
DANGER	90	**Aboiements**
	100	Moto de course
	110	Discothèque
DOULEUR	120	**Voiture de course**
	130	Avion à réaction au décollage

Tableau récapitulatif des niveaux de bruits. *Les nuisances sonores sont plus courantes qu'on ne l'imagine et occasionnent bien souvent des troubles répétitifs sur la colonne vertébrale.*

INSCRIPTION STAGE

Tampon Professionnel

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Louis Jouvet - Arletty
Hôtel du Nord

- Tu l'aimes toi notre vie ?
- Faut bien ! Je m'y suis habituée. Les coquards mis à part, t'es plutôt bon mec … par terre on s'dispute, mais au lit on s'explique et sur l'oreiller on s'comprend… alors !

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 23 03 06 2002

Arrêt du tabac

Test d'autoévaluation et de motivation

Dr Béatrice Grimaldi Dr Chantal Demaria
HP Henri Mondor
D'après « Les idées reçues en Médecine »
Dr Jean Michel Delacroche Guide Hachette Santé

Pour assister à un de nos Conseils d'Administration faites une demande par écrit auprès du Président du Syndicat B. CODET.
Prochain CA ***Lundi 01/07/02***

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

TEST ARRÊT TABAC	Points 0 à 2
J'ai pris la ferme résolution de m'arrêter	
J'ai un problème médical directement lié au tabac	
Je subis une forte pression de mon entourage	
J'ai déjà arrêter de fumer plus d'une semaine	
Je n'ai pas de problèmes professionnels	
Je n'ai pas de problème familiaux	
Je veux me libérer de cet esclavage	
Je fais du sport ou j'ai l'intention d'en faire	
Je veux être en meilleure forme physique	
Je suis enceinte	
J'ai des enfants en bas âge	
J'ai bon moral actuellement	
J'ai l'habitude de réussir ce que j'entreprends	
Je suis plutôt de tempérament calme, détendu	
Mon poids est habituellement stable	
Je veux accéder à une qualité de meilleure vie	
Total de vos points / 21	

Les conseils pour réaliser ce test.
Notez vos réponses en graduant selon votre estimation, l'importance de la question de 0 à 2 points.
Sachant que ce test représente un total de 21 points répartis de la façon suivante : 5 questions à 2 points, 11 questions à 1 point et 1 question à 0 point. *Réponse la semaine prochaine*

Les ministres qui nous touchent de près dans le « gouvernement de mission » en mai 2002 de **Jean Pierre Raffarin**	
Affaires sociales - Travail - Solidarité	**François Fillon**
Économie Finances Industrie	**Francis Mer**
Santé - *Famille - Personnes handicapées*	**Jean François Mattéi**
Sports	**Jean François Lamour** *Kinésithérapeute*
Budget	**Alain Lambert** *Ministre délégué*
PME - Commerce - Artisanat - Professions libérales	**Renaud Dutreil** *Secrétaire d'Etat*

Dans cette période d'incertitude électorale, les doléances sont nombreuses, et nous ne refuserons pas les gestes symboliques qui tenteraient de séduire les porteurs de bulletins que nous sommes.
La Fédération agit au plus haut niveau, reste à chacun le soin d'interpeller les candidats de sa circonscription sur l'avenir de la kinésithérapie.

Télétransmission PARIS
Le passage à la TT a fait exploser les quotas de plusieurs confrères parisiens (plus d'effet report). Une perversité de plus.
Affaires à suivre .

Les Idées reçues en médecine

D'après le Dr Jean Michel Delacroche Guide Hachette Santé

Il ne faut pas dormir du côté gauche à cause du cœur

FAUX

Peu importe la position, le cœur fonctionne de la même façon. Tout au plus peut-on conseiller aux anxieux de ne pas se coucher sur la gauche car le cœur est plus proche de la paroi thoracique et l'on y « perçoit » davantage ses battements.

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Paul Hubschimd
Le Majordome

L'homme a tort d'oublier que la femme est son ennemi héréditaire, c'est un oubli qui ne pardonne pas.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 24 10 06 2002

Jean-Paul DAVID, Président, a invité officiellement Jean-François MATTEI aux Assises d'Arras que la F.F.M.K.R organise les 26 et 27 octobre 2002. **Une prochaine réunion avec le Ministre devrait avoir lieu avant le 15 Juillet 2002.**

REUNION MINISTERIELLE DU 27 MAI

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

TEST ARRÊT TABAC	Points 0 à 2
J'ai pris la ferme résolution de m'arrêter	2
J'ai un problème médical directement lié au tabac	1
Je subis une forte pression de mon entourage	0
J'ai déjà arrêter de fumer plus d'une semaine	1
Je n'ai pas de problèmes professionnels	1
Je n'ai pas de problème familiaux	1
Je veux me libérer de cet esclavage	2
Je fais du sport ou j'ai l'intention d'en faire	1
Je veux être en meilleure forme physique	1
Je suis enceinte	1
J'ai des enfants en bas âge	2
J'ai bon moral actuellement	2
J'ai l'habitude de réussir ce que j'entreprends	1
Je suis plutôt de tempérament calme, détendu	1
Mon poids est habituellement stable	1
Je veux accéder à une qualité de meilleure vie	2
Total des points	21

RESULTATS du test ARRET DU TABAC

16 points et plus : Très grandes chances
12 à 16 points : Grandes chances
6 à 12 points : Peu de chances réelles
6 points et moins : Est-ce le bon moment ?

D'après « Les Idées reçues en Médecine » Dr Jean Michel Delaroche Guide Hachette Santé

Entrevue avec J F Mattéi Ministre de la Santé

Jean Paul David - Denis Lamoureux - Jean Louis Bergeau

ORDRE	Le ministre s'est engagé à revoir la loi du 04/03/2002 (Conseil Professionnel) mais ne souhaite pas trancher immédiatement.
OSTEOPATHIE	Le ministre souhaite faire le point sur le texte et engager une discussion sur les décrets d'application
DEMOGRAPHIE	Le ministre s'est engagé à revoir le nombre de places au concours d'entrée pour cette année et sur plusieurs années.
URCAM	Le ministre est d'accord pour regrouper toutes les professions de santé dans la même structure régionale.
ETUDES	Le ministre est pour la généralisation de l'année préparatoire.
QUOTAS	Le ministre est pour leur remplacement par des outils de maîtrise médicalisée.
Rééducation Périnéale Droit de prescription	*Vers un partage des compétences sans notion de délais* Réactivation de la réflexion

Les Idées reçues en médecine

D'après le Dr Jean Michel Delaroche Guide Hachette Santé

Il ne faut pas réveiller les somnambules

FAUX

Le somnambulisme est un état de la conscience survenant à la fin d'une phase de sommeil paradoxal. Il n'y a pas de risque à réveiller un somnambule et il est même fortement conseillé de le faire à cause des risques. Touche les garçonnets mais disparaît à la puberté.

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Henri Jeanson

Le Canard Enchaîné 3 avril 1935

Les fonctionnaires sont des gens qui s'occupent de ce qui ne les regardent pas et qui s'efforcent de résoudre avec incompétence des problèmes qu'ils ignorent.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Remboursé FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 25 | 17 06 2002

La convention actuelle arrivera à échéance le 31 décembre 2002. Une nouvelle architecture et un nouveau projet devraient naître de la recomposition du paysage politique.

Les Caisses ont montré un certain malaise à exiger le reversement des confrères ayant dépassé les quotas. Honte ou prise de conscience de l'absurdité du système ?

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@mónet.fr

Textes généraux
Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées
Arrêté du 4 juin 2002 fixant les dispositions prévues à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale pour l'année 2002 NOR : SANM0221901A
Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, Arrête :
Art. 1er. - Le taux d'évolution moyen des tarifs des prestations afférentes aux activités d'alternatives à la dialyse en centre et d'hospitalisation à domicile mentionnées à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est fixé à 3,40 %.
Art. 2. - Le taux d'évolution des tarifs des prestations qui peut être alloué à chaque établissement par les agences régionales de l'hospitalisation ne peut être inférieur à 0 % ni supérieur à 30 %.
Art. 3. - Le directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et le directeur de la sécurité sociale au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.
Fait à Paris, le 4 juin 2002.

Jean-François Mattei

Doit-on comprendre par l'article 2 que les prestations délivrées aux établissements par les ARH ne peuvent pas diminuer ? Est-ce un bon moyen de faire des économies dans un secteur de dépenses si important ? *Philippe Cochard*

DEFENSE DU MONOPOLE DU MASSAGE

La FFMKR, l'Union Régionale PACA, et le Syndicat du Var ont mené une action à Toulon les 6 et 7 juin 2002 lors des 9ème Assises de la FNAS (Fédération Nationale des Aides Soignantes) dont le thème était : TOUCHER et MASSAGE.
Une manière forte de rappeler que le massage est défini comme un exercice spécifique et un acte professionnel des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs.

Réunion CSPN du 30 avril 2002

La FFMKR seule organisation représentative de la profession signataire de la convention demande :
Relèvement des cotations suivantes
BDK de 7,1 à 8,1 pour les cas généraux
BDK de 9,1 à 10,1 pour la neurologie et cas associés
Rééducation périnéo-sphinctérien de 7 à 8
Rééducation neurologie : de 7 à 8
Rééducation respiratoire : de 7 à 8
Identification de nouveaux actes
Rééducation ostéo-articulaires globale
Rééducation cardiaque
Rééducation des affections vestibulaires
Les thèmes de la Formation Continue Conventionnelle ont été reconduits pour la plus part en 2003. Ont été rajouté : l'outil informatique dans les réseaux, la coordination des soins dans les réseaux et bilans.

Les Idées reçues en médecine
D'après le Dr Jean Michel Delaroche Guide Hachette Santé

Il faut presser ou percer les boutons d'acné

FAUX
C'est le meilleur moyen de provoquer une irritation, surinfection et aggravation de l'acné, responsables de cicatrices inesthétiques.

LE CINEMA D'HENRI JEANSON
Jean Gabin
Pépé le Moko

Avoir l'air d'un faux jeton à ce point là, j'te jure que c'est vraiment de la franchise.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Remboursé FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 26 — 24 06 2002

Martine Aubry battue déclare :
« J'ai fait les 35 heures à Lille, je ferais les 24 heures au Mans »

Du sérieux et du moins sérieux. Un avant goût des vacances

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@mónet.fr

Maxime du jour

La vitesse de la lumière étant supérieure à celle du son, beaucoup de gens sont brillants jusqu'à ce qu'ils ouvrent leur gueule

La FFMKR travaille

Application des tarifs au 01/01/02

La FFMKR apporte son aide logistique aux syndicats du 16, 21 et 88 qui ont engagé des poursuites en justice contre les Caisses pour non publication des tarifs (Affaire Johanet).

Délai de 90 jours pour la rééducation périnéale

La FFMKR demande l'abrogation de ce délai et des aménagements préservant nos intérêts dans le domaine de l'ostéopathie.

Tour de France et dopage

La FFMKR a écrit à la direction du Tour de France pour affirmer son attachement à la lutte contre le dopage et rappelle que les « soigneurs » doivent être remplacés par des MKR diplômés d'État dans toutes les équipes.

ENQUETE MONDIALE

« S'il vous plaît pourriez vous nous donner votre opinion sur la pénurie d'aliments dans le reste du monde ? »

Cette enquête fut un échec total car :
- en Afrique personne ne savait ce qu'étaient des "aliments"
- en Europe occidentale personne ne savait ce qu'était une "pénurie"
- en Europe de l'Est personne ne savait ce qu'était une "opinion"
- en Amérique du Sud personne ne savait ce que signifiait "s'il vous plaît"
- et aux États-Unis personne ne savait ce qu'était "le reste du monde".

Dossiers en cours

Réunion sur **l'Ostéopathie** pour demander une reconnaissance naturelle de la kinésithérapie et de l'ostéopathie et son incidence sur les formations initiale et continue.

Devrait démarrer à Paris, en octobre 2002, une **licence des sciences sanitaires et sociales** pour les MKR, qui devrait aboutir à la création d'une maîtrise. Cette disposition existe déjà dans les Université de Marseille et d'Aix en Provence.

Avenant Conventionnel à la signature 14 juin 2002

Informatisation : Augmentation des contraintes. Un mélange des genres, un aspect commercial proposé comme une argumentation pour la défense de la qualité des soins.

Formation Continue Conventionnelle : Indemnité 90 AM/Jour

Aide à l'installation 10.000 € pour une meilleure répartition territoriale des MK.

Les Idées reçues en médecine

D'après le Dr Jean Michel Delaroche Guide Hachette Santé

Les fours à micro-ondes sont cancérigènes

FAUX

La cuisson par micro-ondes consiste en une transformation de l'énergie électromagnétique en énergie thermique, par la mise en mouvement des molécules d'eau contenues dans les aliments. Les protéines sont moins dénaturées et les vitamines moins détruites.

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Henri Vilbert

Pot Bouille

- Et vous, votre femme vous a-t-elle trompé ?
- Forcément
- Et alors ?
- Je lui ai flanqué une correction, et depuis avant de recommencer, elle y regarde à deux fois. Il faut que ça en vaille la peine !

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Remboursement FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 27 01 07 2002

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

J.O. Numéro 141 du 19 Juin 2002 page 10783
Textes généraux Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Arrêté du 13 juin 2002 portant création d'un traitement automatisé d'informations issues des déclarations fiscales des bénéfices non commerciaux et des bénéfices industriels et commerciaux

NOR : SANI0222048A

Le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité et le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, Arrêtent :

Art. 1er. - Il est créé à la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité et du ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées un traitement automatisé d'informations nominatives issues des déclarations fiscales des bénéfices non commerciaux et des bénéfices industriels et commerciaux dont la finalité est la réalisation d'études statistiques sur les coûts et les revenus des entreprises du secteur de la santé.

Art. 2. - Les informations traitées sont extraites ou composées à partir des données du tableau no 2035 de la liasse fiscale des bénéfices non commerciaux et des tableaux nos 2033 et 2050 à 2059 de la liasse fiscale des bénéfices industriels et commerciaux. Elles portent sur les entreprises du secteur « Activités pour la santé humaine » dont les codes de Nomenclature d'activités française vont de 85-1A à 85-1L et sont les suivantes :
- dates de création et de cessation de l'activité ; - région ; - département ; - durée d'exercice ; - statut juridique ; - activité ; - effectif ; - chiffre d'affaires, s'agissant des extraits « Bénéfices industriels et commerciaux » : - données du compte de résultat ; - données du bilan ; - données des immobilisations ; - données du compte principal, s'agissant des extraits « Bénéfices non commerciaux » : - données du compte de résultat.

Art. 3. - Le droit d'opposition prévu par l'article 26 de la loi no 78-17 du 6 janvier 1978 susvisé ne s'applique pas à ce traitement.

Art. 4. - La directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 2002.

Pour les Ministres et par délégations M. Elbaum

Condamnation CPAM 27 sur la forme et non sur le fond

Extraits du jugement EXPOSE DU LITIGE

Par assignation en référé devant le président du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale, en date du 31 janvier 2002, l'Organisation des Masseurs Kinésithérapeutes de l'Eure « OMK 27 », représenté par son Président, a fait citer la CPAM de l'Eure aux fins de voir :

- ordonner le remboursement par la CPAM de l'Eure des actes pratiqués par les masseurs kinésithérapeutes, sur la base de 2,04 € par lettre clé à compter du 01 01 2002

A l'audience de renvoi du 17 avril 2002 les parties ont exposé que l'affaire avait été réglée quant au fond, la CPAM de l'Eure ayant informé les masseurs kinésithérapeutes du département de l'Eure par lettre circulaire du 11 février 2002, de ce que la valeur des lettres-clé AMK, AMC et AMS était fixée à 2,04 € à compter du 15 janvier 2002. L'O.M.K. de l'Eure a maintenu toutefois sa demande présentée **au titre des ses frais irrépétibles en faisant valoir qu'elle a été contrainte d'engager la présente procédure compte tenu du non respect par la CPAM de l'Eure de la convention nationale** destinée à organiser les rapports entre la fédération des masseurs kinésithérapeutes et les caisses d'assurances maladie et ce **alors qu'elle ne dispose que de ressources limitées**. La CPAM de l'Eure s'est opposée à la demande présentée au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

Sans attendre la décision du Tribunal, il ne constitue pas une raison pour que les frais, nécessairement déjà exposés par l'association, soient laissés à la charge de celle-ci ; qu'il convient de condamner la CPAM à verser à l'O.M.K. 27 la somme de 1000 € sur le fondement de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

On aurait aimé une amende plus équitable et proportionnelle aux moyens, car 1000 € pour une CPAM n'est pas égal à 1000 € pour un syndicat

Les Idées reçues en médecine

D'après le Dr Jean Michel Delaroche Guide Hachette Santé

Une morsure humaine peut-être dangereuse

VRAI

A New-York on dénombre 12 morsures inter humaines pour 100 000 habitants. L'agressivité est responsable pour un tiers, les autres se partagent entre les soins dentaires, le sport et l'activité sexuelle. Selon l'hygiène buccale du mordeur les conséquences peuvent être graves.

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Paulette Dubost Dany Robin

La Fête à Henriette

- Avec ça qu'il se gêne pour t'embrasser sur la bouche et pour mettre ses mains ailleurs que sur la table !

- Oh... sur la bouche... Il n'embrasse pas tant que ça sur la bouche.

- Peut être, mais il y reste longtemps.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Kinésithérapie et Sports de loisirs **Golf**	**Joël Gaudin** *MKDE*	10 oct	152,45 €	NON AGREE
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 28 | 02 09 2002

« Dormes moi ta main et prends la mienne, la cloche a sonné, ça signifie, que la rue est à nous, que la joie vienne, mais oui, mais oui, les vacances sont finies » *d'après Sheila*

STAGE SAMU
DERNIERE SEMAINE INSCRIPTIONS

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

J.O. Numéro 171 du 24 Juillet 2002 page 12674

Textes généraux Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Arrêté du 18 juillet 2002 fixant le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute NOR : SANP0222422A

Par arrêté du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées en date du 18 juillet 2002, le nombre de places mises au concours d'entrée en première année d'études préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute (session 2002-2003) est fixé à 1 406.

Athlètes de haut niveau : 20 (dont 10 places en région Ile-de-France à l'Institut de Saint-Maurice et 10 places en instituts de province).

Les instituts de formation en masso-kinésithérapie pour déficients visuels ne sont pas concernés par le présent arrêté.

L'arrêté du 17 avril 2002 fixant le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute est abrogé.

MASSAGES SUR LES AUTOROUTES

Cet été, vous avez peut être constaté que, sur certaines aires de repos d'autoroutes des actions de relaxation par le massage étaient pratiquées. La FFMKR s'est préoccupée de connaître auprès des sociétés autoroutières(Cofiroute, etc), si ces actes étaient bien effectués par des kinésithérapeutes diplômés. Une enquête est en cours.

J.O. Numéro 183 du 7 Août 2002 page 13526

EXTRAITS : Textes généraux Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité

Arrêté du 30 juillet 2002 fixant le montant des sommes à verser aux fonds d'assurance formation de non-salariés au titre de la contribution visée à l'article L. 953-1 du code du travail, afférente à l'année 2001 NOR : SOCF0211167A

Le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Arrête :

Art. 1er. - Au titre de la participation des travailleurs indépendants, des membres des professions libérales et des professions non salariées, visée à l'article L. 953-1 du code du travail, afférente à l'année 2001 et recouvrée dans les conditions fixées par l'article précité, l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale versera aux fonds d'assurance formation habilités ci-après désignés un montant net de 38 898 307,16 Euros, déduction faite du montant des frais de gestion pour 2001 s'élevant à 2,50 %, fixé par l'arrêté du 10 décembre 1996 susvisé, soit un montant de 997 392,49 Euros.

La répartition de ce total et le versement des sommes correspondantes aux différents fonds bénéficiaires s'effectueront comme suit :

FIF PL (fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux), 35-37, rue Vivienne, 75083 Paris Cedex 2 : 18 588 002,08 Euros ;

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française. Fait à Paris, le 30 juillet 2002.

Pour le ministre et par délégation : La déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

C. Barbaroux

INSCRIPTION STAGE

Stage

Tampon
Profession et

Chèque à l'ordre du CERMKRP

A renvoyer au Syndicat avec votre chèque de stage et votre adhésion annuelle 15,25 €

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Louis Jouvet

Les Amoureux sont Seuls au Monde

L'inquiétude fait partie du bonheur, mais enfin quoi... Si l'on ne souffrait pas de temps en temps, le bonheur, ne serait pas supportable.

.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Les Gestes d'Urgence	**SAMU** *Necker*	14 sept	152,45 €	53,36 €
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 29 | 09 09 2002

Licence Sciences de l'Éducation

Cette licence est un **diplôme national**, elle permet de faire accéder les masseurs kinésithérapeutes à un niveau universitaire de bac + 3, soit **un diplôme du Deuxième cycle de l'Éducation Nationale et non plus un niveau de bac +2, équivalent à un DEUG (premier cycle).**

Inscriptions sur PARIS
Voir dossier spécial
En envoi associé

Le meilleur moyen pour obtenir une cerise sur le gâteau, c'est d'avoir du pain sur la planche.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

De la seconde téléphonique à la minute de parking

Cette rentrée apporte son cortège de bonnes intentions. La complexité marketing volontaire des opérateurs téléphoniques a peut-être subi l'ouverture d'une brèche par le paiement à la seconde. Les consommateurs ont su faire fléchir ces géants financiers, poursuivront-ils leur action jusqu'aux sociétés mixtes de stationnements et obtenir **une facturation à la durée réelle** pour que 65 minutes de parking ne se paient plus 2 heures ?

Textes généraux (Extraits)
Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Arrêté du 26 août 2002 portant approbation d'un accord national de bon usage des soins NOR : SANS0222796A
Le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées,
Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-12-17 et L. 162-15, Arrête :
Art. 1er. - Est approuvé l'accord de bon usage des soins conclu le 1er juillet 2002, annexé au présent arrêté, entre, d'une part, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole et la Caisse nationale d'assurance maladie et maternité des travailleurs non salariés des professions non agricoles et, d'autre part, la Fédération française des médecins généralistes.

Préambule

La France reste le pays d'Europe où il subsiste un grand nombre de déplacements de médecins généralistes hors cabinet. Les parties signataires entendent favoriser les soins dispensés au cabinet du médecin. En effet, sauf lorsque le patient n'est pas en mesure de se déplacer, les soins dispensés au cabinet du médecin apportent une meilleure garantie de qualité au patient et contribuent à améliorer les conditions d'exercice des médecins généralistes.

. Référentiels médicaux : ils décrivent des situations cliniques ne permettant pas le déplacement du patient en dehors de son domicile :

- incapacité concernant la locomotion par : - atteinte ostéo-articulaire d'origine dégénérative, inflammatoire ou traumatique ;
- atteinte cardio-vasculaire avec dyspnée d'effort, angor d'effort ou claudication intermittente ; - atteinte respiratoire chronique grave ; - atteinte neurologique avec séquelles invalidantes d'accident vasculaire cérébral ou liée à une affection neurologique caractérisée ; - trouble de l'équilibre ; - état de dépendance psychique avec incapacité de communication ; - état sénile ; - soins palliatifs ou état grabataire ; - période postopératoire immédiate contre-indiquant le déplacement ; - altération majeure de l'état général.

2. Référentiels « environnementaux » : ils décrivent des situations environnementales ne permettant pas le déplacement du patient en dehors de son domicile dans les zones géographiques où ont été constatées des difficultés d'accès aux soins de premier recours, notamment : - personnes âgées de plus de quatre-vingts ans ; - composition de la famille lorsqu'elle a une

Histoire vraie

- Allô, le syndicat ! Ici, monsieur X, je suis adhérent, et j'aimerais avoir un renseignement. Je voudrais savoir si ma femme, qui a sa licence en droit peut installer des patients en électrothérapie pendant que je masse dans la cabine d'à côté, sachant que je peux intervenir à n'importe quel moment ?

A votre avis, quelle réponse devait-on apporter à ce confrère en quête d'assistance matrimoniale ?

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Arletty
Maxime

A cette époque-là, je n'étais pas avare, je me foutais de l'argent ... J'en avais pas !

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

Licence Sciences de l'Éducation Présentée par le Syndicat de Paris

Création d'une formation universitaire conduisant à un diplôme national pour

les MK sur Paris

Croix Rouge Française
Institut de Formation des Cadres de Santé Rééducation
9 rue de Berri
75384 Paris Cedex 08
Tel : 01 44 43 13 28

Créée en 2001 à Marseille *Par :*
Bernard Decory
Francis Garino *(IFMK Marseille)*
Frank Gatto
Eric Pastor
Philippe Sauvageon *(IFMK Marseille)*
Philippe Stevenin

Formation et Encadrement dans le secteur Sanitaire et le Travail Social pour les Masseurs Kinésithérapeutes Libéraux et Salariés.

Cette licence est un **diplôme national,** elle permet de faire accéder les masseurs kinésithérapeutes à un niveau universitaire de bac + 3, soit **un diplôme du Deuxième cycle de l'Éducation Nationale et non plus un niveau de bac +2, équivalent à un DEUG (premier cycle).** Notre DE est un diplôme d'État délivré par le Ministère de la Santé. L' Université ne reconnaît en nous que des « techniciens » des agents. Nous n'avons pas subi le passage dans « le moule du fondamentalisme universitaire».

Un mot sur les diplômes universitaires (DU). Ils sont faits pour délivrer une formation technique et ne donne aucune équivalence officielle supérieure à notre DE. Ils sont insuffisants pour améliorer notre compétence et notre reconnaissance sur le plan administratif et sur le plan scientifique. Ils ne constituent pas un diplôme national.

Le partenariat entre l'Université et les Institut de formations de Masso-Kinésithérapie et l'Institut de formation des Cadres de Santé-Rééducation permet d'accéder à une intégration légitime des professionnels dans les décisions qui engagent la profession aux plus hauts niveaux. Autrement dit, former des kinésithérapeutes compétents pour gérer des réseaux, conduire des projets de médiations, concevoir et réaliser des actions de formations collectives et individuelles, faire de la recherche en sciences de la kinésithérapie, de l'évaluation, de la promotion de la santé, de la prévention sanitaire et sociale, de l'encadrement, de la formation et de l'éducation, sont les buts de ce deuxième cycle qui ouvre sur un Master et un Doctorat..

Si vous êtes intéressés par cette perspective de formation et de recherche et si vous souhaitez acquérir les théories, les modèles et outils du savoir universitaire avec des méthodologies reconnues sur le plan scientifique au niveau international, cette proposition vous concerne.

Pour donner à la kinésithérapie une image et une réalité d'une profession scientifique au sens rigoureux du terme, pour imposer des kinésithérapeutes aux postes de responsabilité, cette formation est faite pour vous.

Il s'agit d'une formation organisée par des kinésithérapeutes-universitaires qui permet de prendre des distances par rapport aux techniques et de réaliser un va et vient entre la technique de terrain et les théories scientifiques. Cette formation aide à faire évoluer les techniques et à créer un savoir scientifique propre à notre profession.

Quelques chiffres *à titre indicatif (non contractuels)*

Durée de la formation, 360 heures réparties sur 18 mois à raison de deux ou trois jours consécutifs par mois (*année universitaire approximativement de 10 mois*).

Prix : 3 700 €, pour la totalité de la formation (*possibilité de paiements échelonnés*).

Pour les libéraux prise en charge possible par les organismes habituels(à vérifier selon les thèmes agréés jusqu'à 5 jours par an soit 152 € / jour en thème prioritaire).

DEBUT DES COURS SUR PARIS 25, 26, 27 OCT 2002. Frank Gatto

Université de Provence Aix - Marseille I
Département Sciences de l'Éducation
Hôtel Dieu 1 Avenue de Verdun
13410 LAMBESC

Précisez LICENCE FORMATION KINE
Tél : 04 42 57 17 17
Fax : 04 42 57 17 07
Mél : accueil.lambesc@aixup.univ-aix.fr
http://www.educaix.com

KINE FLASH HEBDO N° 30 | 16 09 2002

SEULEMENT UN KINE SUR TROIS FAIT UN BILAN DIAGNOSTIC KINESITHERAPIQUE C'EST INSUFFISANT POUR OBTENIR LA LIBERTE DU QUALITATIF

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

OSTEOPATHIE

Réunion ANAES juin 2002
présidée par le Professeur Yves MATILLON
Deux courants s'opposent :

- Le premier : établir une profession indépendante avec un accès post-baccalauréat à la formation initiale d'ostéopathe défendue par Daniel SIRIEIX, le président de l'Association Française des Ostéopathes (AFDO), et M. Michel ROBINE.
- **Le deuxième, soutenu par la FFMKR. Le prérequis kinésithérapique et médical à la formation initiale à l'ostéopathie,** en excluant l'accès direct post-bac. Défendu par Nicette SERGUEEV, Louis-Christian MAZET et Pascal MUREAU tous proches de la MTM BENICHOU

Un accord entre les parties se devrait d'être réalisé avant cinq ans. Les décrets devraient porter sur :
- La gestion des ostéopathes existants et les modalités de leur reconnaissance et affiliation,
- La liste des actes que les praticiens seraient autorisés à exercer (décret d'acte et d'exercice),
- La formation des futurs ostéopathes et les critères d'agrément des établissements.

Dans un souci de cohésion entre l'enseignement de la kinésithérapie et de l'ostéopathie, il a été décidé de procéder à des rencontres entre le Syndicat National des Ostéopathes de France et les deux syndicats représentatifs de la kinésithérapie, la FFMKR et le SNMKR.
Réunions déjà effectuées :
Le 16 juillet et le 12 septembre 2002.

FICHE SYNTHETIQUE DE BILAN KINESITHERAPIQUE

Cachet Professionnel

INITIALE
INTERMEDIAIRE
FINALE

Paris le

Docteur
Je reçois votre patient
M

Votre prescription

DIAGNOSTIC KINESITHERAPIQUE
Radios :
Observations :
Douleurs :
Amplitudes :
Autres :

PROTOCOLE THERAPEUTIQUE
Fréquence :
Cabinet :
Domicile :
Groupe :

OBJECTIFS ET MOYENS THERAPEUTIQUES

MOTIVATION /5 | PREVENTION | CONSEILS

RESULTATS - EVOLUTION

Objectifs atteints | Fin de traitement
Objectifs partiellement atteints | Arrêt de traitement
Objectifs non atteints | Demande de renouvellement de

Commentaires :

SPECIMEN

Notre Cercle d'études à agréer depuis octobre 2000 cette fiche de synthèse accessible à partir de WORD 95 pour tous nos adhérents qui en feraient la demande après une soirée de formation gratuite au syndicat

Vous êtes curieux de savoir comment fonctionne notre syndicat et vous voudriez assister à un Conseil d'Administration ?
Simple.
Il suffit d'écrire à notre Président **Monsieur Bernard Codet** et lui exprimer dans une lettre votre demande. Il vous adressera une invitation pour le prochain CA.

Prochain CA le Lundi 30 septembre 2002

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Renato Salvatori Jean Claude Brialy

Le Glaive et la Balance

- *Qu'est-ce que tu dis ? Répète un peu pour voir… non, mais répète !*
- Hé là ! Hé là ! Et en plus tu es lâche … mes compliments !
- *Lâche ? Moi ? Lâche !*
- Oui. Quand on abuse de sa force on est lâche !

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 31 | 23 09 2002

Question **: Quand ferez vous de la télétransmission ?**
Réponse **: Quand ça me rapportera de l'argent !**
La télétransmission est une démarche commerciale qui a des incidences sur la baisse de qualité des soins, car elle énerve le praticien. Faut casquer mon pote !

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

CHAÎNE DE SURVIE

☎ 15 **Téléphoner SAMU**

Massage Cardiaque

Défibrillateur semi automatique

Injection adrénaline

H **Hospitalisation**

Seulement 5% des Arrêts Cardio-Ventilatoires ont un pronostic favorable, parce que liés à des interventions trop tardives. Cette chaîne de survie a été mise en place par le **SAMU de Paris** comme principe d'intervention de la symptomatologie des urgences.
Les kinésithérapeutes sont susceptibles d'intervenir dans les 3 premières phases de l'urgence.
Massage cardiaque *(maintien du cœur en fibrillation)*
Rythme 100 par minute, par séquences de 15 entrecoupées de 2 insufflations buccales. Durée mini 30 mn
Défibrillateur Semi automatique *(Dispo Avion - Gare)*
D'un emploi simple sans risque lui seul fait repartir le cœur et de sa précocité d'emploi dépend la réussite.

Avertissement
Nous sommes confrontés tous les jours à des patients qui nous demandent notre avis sur leurs résultats d'examens de laboratoire. Notre réponse est déontologiquement toujours la même et consiste à les renvoyer aux commentaires de leur médecin traitant. Cette rubrique a pour seule ambition de documenter les kinésithérapeutes pour leur information personnelle et en aucun cas leur permettre de se substituer au médecin auprès des malades.

ORDRE

L'**Ordre** des kinésithérapeutes est une priorité, qui doit être conduite toutes affaires cessantes.

IL SE POURRAIT QUE . . .

Après avoir admis le bien fondé, de l'**Ordre** des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs, quand il était dans le « civil », des bruits de couloirs racontent, qu'il se pourrait bien que notre ministre soit devenu plus frileux à cette idée, et on lui prête l'intention de ressortir le vieux démon du complexe de supériorité, qui laisserait entendre que nous ne serions pas une profession suffisamment « médicale » pour avoir droit à un ordre.

L'ORDRE : UN CHOIX UNANIME

La profession est soudée autour de ce choix. Seules les pérégrinations « khounéresques » de l'Office ont pu affaiblir cette détermination. Aujourd'hui les professionnels sont prêts à aller plus loin et bon nombre d'entre eux ne seraient pas contre, le fait que nos représentants quittent toutes les discussions engagées, vis à vis de la Sécurité sociale, du Ministère de la Santé, du Conseil Supérieur et autres institutions, et installent un rapport de force inflexible, au profit d'un seul et unique mot d'**ordre** : **L'ordre ou le désordre** avec une échéance butoir :

L'Ordre pour décembre 2002. MR

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

Les unités de bases servant de mesure ont été changées laissant apparaître une nouvelle notion **la mole**. *La notion de concentration de masse est remplacée par la notion de concentration de substance. La mole est la concentration de substance par litre d'où dérive* **la millimole (mmol)**.
Formule de passage d'une unité à l'autre :

$$\text{mmol/l} = \frac{mg/l}{\text{masse molaire}} = \frac{1000 \times g/l}{\text{masse molaire}}$$

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Gina Lollobrigida Gérard Philippe
Fanfan la Tulipe

- Voulez vous une paire de claques ? Bien que j'ai été élevée dans un camp militaire, personne ne m'a manqué de respect, sachez-le ! Et ce n'est pas vous qui commencerez !
- Rassurez vous je vous respecterais toujours.
- *Ne soyez pas grossier !*

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 32 | 30 09 2002

CARPIMKO

De capricieux enfants gâtés ont donné la Présidence de la Caisse à de nouveaux représentants en mettant en minorité la FFMKR, mais il ne suffit pas d'avoir la barre entre les mains pour savoir gouverner. Incapacité ou sabordage, l'actuel Président n'offre que deux solutions : échouer ou couler le navire.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes
Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
e mail syndicatmkrparis@m6net.fr

J.O. Numéro 214 du 13 Septembre 2002 page 15143

Avenant à la convention nationale des Sages-femmes
Aide à la télétransmission *Extraits*

Cette aide est octroyée pour les FSE élaborées, émises par la sage-femme et reçues par la caisse. Le taux de télétransmission fixé ci-dessous est égal au ratio entre le nombre d'actes télétransmis et le nombre d'actes total, établi selon les données issues du système national informationnel de l'assurance maladie. L'aide au démarrage, l'aide relative à l'adhésion rapide au dispositif et l'aide pérenne sont cumulables.

1. Aide au démarrage : 152,45 Euros (1 000 F) si la sage-femme télétransmet au moins 20 FSE entre la date d'entrée en vigueur de l'avenant et le 1er octobre 2002. Cette aide est majorée de 304,90 Euros (2 000 F) pour la sage-femme équipée d'un matériel portable qui réalise 20 FSE avant le 1er octobre 2002 à partir de ce matériel portable au domicile de ses patientes.

2. Adhésion rapide au dispositif :
60,98 Euros (400 F) pour la sage-femme qui commence à télétransmettre avant le 1er octobre 2002 et dont le taux de télétransmission est de 50 % sur 2002.

3. Aide pérenne :
213,43 Euros (1 400 F) pour la sage-femme dont le taux de télétransmission est de 50 % sur 2002 ;
274,41 Euros (1 800 F) pour la sage-femme dont le taux de télétransmission est de 60 % sur 2003 ;
274,41 Euros (1 800 F) pour la sage-femme dont le taux de télétransmission est de 70 % sur 2004.

4. Obligation de maintenance :
L'aide forfaitaire définie à l'article 3 de la présente annexe est fixée à 100 Euros (655,96 F).

SOLIDARITE INONDATIONS

Chère Consœur, Cher Confrère,
Une fois de plus des éléments dramatiques ont frappé une région de notre pays. Le département du Gard, mais aussi les départements des Bouches du Rhône, de la Drôme, de l'Hérault, de l'Ardèche et du Vaucluse, ont subi de catastrophiques inondations.
La solidarité professionnelle, comme par le passé, va se manifester, et la **FFMKR** met en place une campagne de soutien aux confrères victimes de cette catastrophe. Nous comptons sur votre générosité pour démontrer la solidarité du monde Kinésithérapique.
Vous pouvez envoyer vos dons à la F.F.M.K.R. 24, rue des Petits Hôtels – 75010 PARIS **«Opération Solidarité Sud-Est»**

Jean-Claude JEANSON
Conseiller Fédéral

Aide pérenne à la Télétransmission

Comme on peut s'en apercevoir, un praticien qui télétransmet touche invariablement 274,41 € pour un travail, qui lui augmente de 10% en une année.
(Sans doute, un modèle de justice que réservent les fonctionnaires à ceux qui ne le sont pas).
Soit 22,86 € (150 F) par mois, pour la totalité de la télétransmission, c'est exactement la somme que la SS attribuait annuellement pour un malade inscrit chez un médecin référent. 22 € par mois et par malade : Qui ne serait pas d'accord ?
Pérenne veut bien dire qui dure longtemps, mais jusqu'à quand ? Jusqu'en 2004 probablement ...

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

CHOLESTEROL *1ère partie*

Normes

Cholestérol total (CT)	4 à 7 mmol
Cholestérol libre	0,90 à 3,32 mmol
Cholestérol estérifié (CE)	2,80 à 4,40 mmol
Rapport CE / CT	65 à 75 %

↗ *Ictères - Syndrone néphrotique - diabète - obésité*
↘ *Hépatites - Cirrhose - Endocartites - Basedow*

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Jean Desailly Pierre Larquet
Carré de valets

- C'est bien sûr, vous savez tenir un balai ?
- C'est pas impossible.
- Enfin, vous êtes plutôt intelligent !
- Ça je ne sais pas... je ne me suis jamais servi de mon intelligence : j'étais fonctionnaire !

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 33 | 07 10 2002

La notion de « bien être » est classiquement rejetée du monde médical alors que son contraire, le « mal être », suscite des prises en charges thérapeutiques élaborées. L'esthétique comme la beauté du corps, ne peuvent en aucun cas se résumer à un aspect commercial. La non prise en charge par la SS de ce domaine a pu faire oublier aux professionnels de santé leur légitime compétence

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

L P G ... *I C A R E*

Ce concept marketing bien huilé, qui inonde depuis de nombreuses années notre petit monde professionnel de ses bienfaitrices publicités a décidé d'étendre son marché de l'esthétique aux esthéticiennes.

Celui des kinésithérapeutes étant probablement déjà saturé par épuisement des professionnels pouvant investir plus de 15000 € dans un tel appareillage.

L'utilisation exclusive de ce matériel par un professionnel de santé était une garantie pour le consommateur ou plutôt la consommatrice que son usage serait dispensé avec une conscience médicale en offrant la garantie d'une précaution qualitative élémentaire. Le professionnel de santé, lui, s'interdisant toute pratique par la connaissance d'une pathologie incompatible.

Faire supposer à de futures manipulatrices que la copie du geste sera suffisante pour « savoir traiter une situation », c'est les encourager à croire que les risques potentiels sont illusoires.

La consommatrice qui irait rechercher ce « geste médical » chez une esthéticienne s'expose à des désillusions dont la première serait de penser que 2 ans de formation suffisent à acquérir la « même connaissance » qu'un kinésithérapeute obtient, lui, après un concours d'entrée et quatre années d'études.

Les plus fins physiologistes ont toujours regardé, ce type de thérapeutique comme une intéressante curiosité, et s'interrogent encore sur le fait qu'il faille isoler les tissus dans un collant super résistant pour limiter les agressions de l'instrument sensé les traiter.

Le massage : monopole des MKR

Décret de compétence de 1996 modifié en 2000

Art 3 « On entend par massage toute manœuvre externe, réalisée sur les tissus, dans un but thérapeutique ou non, de façon manuelle ou par l'intermédiaire d'appareils autres que les appareils d'électrothérapie, avec ou sans l'aide de produits, qui comporte une mobilisation ou une stimulation méthodique, mécanique ou réflexe de ces tissus »

En conséquence toute personne non titulaire du Diplôme d'État de MKR qui utiliserait un appareil exécutant cette manœuvre peut-être poursuivie pour exercice illégal de la kinésithérapie.

En France, l'enseignement est libre. On peut donc enseigner en toute légalité le massage, seule sa pratique est réglementée. En dehors de la kinésithérapie les enseignants de cette discipline ont-ils averti leurs élèves qu'ils ne pourraient pas utiliser ces gestes dans leur activité professionnelle, sauf s'ils sont kinésithérapeutes, sous peine d'exercice illégal de la kinésithérapie ? En France, **la vente d'appareils autorisés est libre, mais leur usage peut déboucher sur un exercice illégal.** On ne peut pas croire qu'une esthéticienne investisse plus de 15000€ pour un matériel qu'elle n'utilisera pas. Elle peut l'acheter. On peut lui vendre. Mais elle sera poursuivie si elle l'utilise, à la fois par les MKR, mais aussi par les consommatrices non garanties par un décret de compétence. **Arrêtons d'entretenir la confusion !**

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

CHOLESTEROL *2ème partie* **LIPOPROTEINES**

Normes

Cholestérol LDL	H et F	1 à 1,7 g/l
Cholestérol HDL	H	0,44 à 0,72 g/l
Cholestérol HDL	F	0,55 à 0,85 g/l
Rapport LDL / HDL	H 1,7 à 3,4	F 1,4 à 2,8

Risque d'athérosclérose et de maladies cardiovasculaires si le LDL « le mauvais » ↗ et le HDL « le bon » ↘.

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Tino Rossi Viviane Romance

Naples au Baiser de Feu

- Tu passes ta vie à mentir. Tu mens même quand tu embrasses. Tu ne vis que pour être désirée !

- Eh bien, tu devrais être flatté ! Tu préférerais qu'on me trouve laide et qu'on te plaigne d'avoir pour maîtresse une femme qu'on ne voudrait même pas pour épouse.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45€

KINE FLASH HEBDO N° 34 | 14 10 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

La Kinésithérapie se refondamentalise autour de la main. Le massage, geste autrefois peu valorisé car jugé effectué par un exécutant trop basique, arrache ses lettres de noblesses par l'émergence de la thérapie manuelle, âme de la réflexion kinésithérapique.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

SPECIAL SALON MONDIAL DE LA REEDUCATION 2002

Il n'a échappé à personne que le slogan de cette année était « L'AVENIR, C'EST DEUX MAINS », mais si l'on en croit ceux qui sont allés à ce salon, ils ont plutôt eu le sentiment que « AUJOURD'HUI C'EST UN DOIGT ET UN BOUTON ».

En effet, comment résister à ces magnifiques machines rutilantes, rutilanesques et rutilatoires. D'ailleurs dans les yeux des curieux on pouvait y lire la même fascination que pour les trains électriques et bien peu de conviction pour le palper rouler aspirer.

Cette emblématique main de masseur n'a pas fini de faire rêver !

L'ambition de vouloir mécaniser sa dextérité, de reproduire sa connivence, ou la pudeur de ce qu'elle s'interdit, est sans doute louable, mais, même si toutes les machines du monde pouvaient se donner la main, elles ne remplaceront jamais la compétence du cerveau qui les anime.

Faire croire que la détention d'un matériel donne des compétences et qu'il suffit de la lecture d'un mode d'emploi pour acquérir le droit à l'exécution d'un acte pour lequel, le législateur s'est donné la peine de définir le contenu et d'en restreindre la réalisation, est d'un commerce irresponsable.

Si la loi donne des compétences dans le domaine de la santé, c'est à la fois pour garantir que les détenteurs en feront un bon usage dans le cadre des connaissances actuelles de la science, et surtout pour protéger les consommateurs pour que, n'importe qui, ne fasse pas n'importe quoi. *MR*

Débat : Rédactrice des Nouvelles Esthétiques
Gérant de la SPEK

Ce débat, pour un soi disant partage des compétences du massage avec les esthéticiennes a bien été le thème provocateur de ce Mondial 2002.

La FFMKR a fermement rappelé que les MKR avaient le monopole du massage *(Art 3 Décret de compétence).*

Néanmoins au cours de ce débat est apparue clairement la méconnaissance des textes législatifs de la part des esthéticiennes entretenue par un cursus scolaire sans doute lié à la diversité de leur formation partant d'un CAP *(orientation en fin de 3ème),* puis un BP (brevet professionnel) et enfin un BTS (*correspondant à un bac +2).*

Atelier : Promotion du massage

La FFMKR, le SNMKR et Objectif Kiné, ont décidé de promouvoir ensemble le massage.

Cet acte fondateur de notre profession, qui est l'acte individuel par excellence a été trop longtemps dévalorisé par une prise en charge insignifiante de l' Assurance Maladie.

Elle seule est responsable du choix économique des professionnels à privilégier des actes plus rémunérateurs dans une contingence de quotas. La nouvelle NGAP devrait corriger cet état de fait. Le massage est un acte kinésithérapique conduit par une réflexion scientifique, c'est le 1er acte de la thérapie manuelle.

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller — Editions Maloine

POTASSIUM

Normes

3,5 à 5 mmol / l

↗ *Insuffisance rénale aiguë - Coma diabétique - Etat de choc - Brulûres - Septicémie.*

↘ *Vomissements - Sténose du pylore - Traitements par corticoïdes et sufamides.*

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Alfred Adam

Boule de Suif

- Tout bien pesé, vous n'êtes qu'un lâche, qu'un grossier personnage, vous ne valez même pas la paire de claques qu'on a envie de vous octroyer...

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

CERMKR PARIS

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 35 | 21 10 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

SPECIAL REFONTE CONVENTIONNELLE 2002

Document en pièce jointe

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

Le Syndicat des MKR de PARIS propose une réflexion sur la refonte de la convention des Masseurs Kinésithérapeutes

Préambule

L'économie n'est plus le modèle infaillible de notre société, et ceux qui prétendaient en être les rois ont cru qu'il suffirait de tenir les cordons de la bourse pour devenir de vénérés distributeurs de bonheurs et de morale.

La société française a toujours évolué par secousses et ce ne sont ni les politiques, ni les philosophes, qui l'ont poussé vers l'avenir, mais les injustices et les circonstances.

On sent bien que derrière cette refonte conventionnelle, il y a une avidité de ré-étalonnage des valeurs, et d'exorcisme des injustices.

Nous n'acceptons plus, nous professionnels de santé, les discours du mensonge qui nous montrent du doigt comme dispensateurs des deniers publics, alors que le responsable du déficit est la diminution des cotisants par inflation du chômage.

Nous ne dépensons pas d'argent, nous soignons la France.

L'erreur, Talleyrand aurait dit la faute, a été l'établissement d'une lettre clé flottante et le principe d'une valeur sociale des professionnels de santé fluctuant au gré des comptes d'exploitation de l'Assurance maladie.

Cette circonstance a été le révélateur de notre mesure sociale, et aujourd'hui plus personne n'est à l'abri de notre nouveau pouvoir.

Sans aucun doute l'avenir de la santé française passe-t-il par une évaluation des pratiques, mais s'il faut se mettre à table que ce ne soient plus les mêmes qui occupent les strapontins;

RETROUVEZ LES PROPOSITIONS DU SYNDICAT DES MKR DE PARIS EN PIECE JOINTE

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

MAGNESIUM

Normes

Plasma	**0,66 à 1 mmol/l**
Globulaire	**2 à 2,5 mmol/l**

↗ Insuffisances rénales - Lithiases rénales

↘ Spasmophilies - Hyperthyroïdies - Diurétiques

Erratum

LE CINEMA D'AUDIARD

Lino Ventura

Les Tontons Flingueurs

« Les cons, ça ose tout, c'est même à ça qu'on les reconnaît ».

Une erreur dans KFH n°18 en avait attribué la diffusion à Jean Paul Belmondo dans le Guignolo.

PROGRAMME 2002 DE NOTRE FORMATION CONTINUE

INSCRIPTION STAGE : ENVOYEZ CHEQUE STAGE + 15,25 € de cotisation annuelle au CERMKRP

Programmes	Intervenants	Dates	Prix	Rembours FIF PL
Bilans Evaluations Diagnostics	**Michel Rusticoni** *MKDE*	16 nov	152,45 €	152,45 €

KINE FLASH HEBDO N° 36 | 28 10 2002

PREMIER SYNDICAT
REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

La profession consensuelle croit dans une reconstruction conventionnelle, mais qu'y a-t-il à négocier avec un partenaire qui n'offre que du sang et des larmes ?

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@mónet.fr

J.O n° 236 du 9 octobre 2002 page 16672

Décrets, arrêtés, circulaire Textes généraux
Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées *(Extraits)*

Arrêté du 30 septembre 2002 relatif à **la constitution d'une liste d'adresses de courrier électronique de professionnels de santé** NOR: SANP0223160A

Article 1

Il est créé au ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées une base de données d'informations nominatives concernant les professionnels de santé. **Ceux-ci s'y inscrivent librement afin de pouvoir être avertis d'une situation d'urgence sanitaire.**

Article 2

Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes : numéro ADELI, adresse de courrier électronique, profession, nom, prénom(s). Ces informations seront conservées pendant la durée du traitement jusqu'à demande de radiation ou de modification par le déclarant.

Article 3

Les destinataires de ces informations sont :
- la DAGPB-SINTEL (sous-direction des systèmes d'information et des télécommunications) ;
- le cabinet du ministre ; la direction générale de la santé ; le haut fonctionnaire de défense.

Article 4

Le droit d'accès prévu à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée s'exerce auprès de la direction générale de la santé (sous-direction des politiques de santé et des stratégies, bureau des systèmes d'information [SD1D]).

Article 5

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 septembre 2002.

Pour le ministre et par délégation :Le directeur général de la santé, ***L. Abenhaïm***

Le gouvernement puise dans la caisse... de retraite

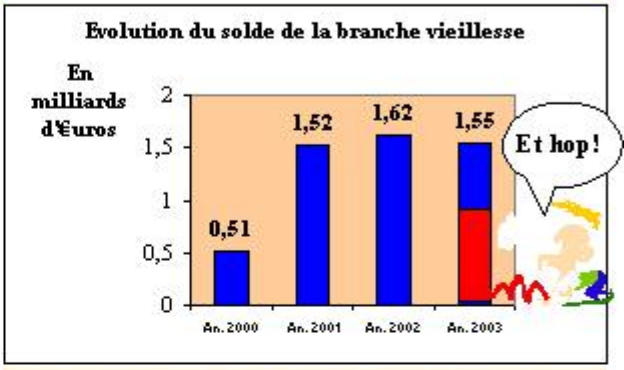

La caisse des retraites du privé (CNAV) devra verser **830 millions d'€uros** l'an prochain pour alléger la charge des régimes de fonctionnaires de l'État et des collectivités en difficultés. Une somme dont sera privé le fonds de réserve des retraites. La CNAV interpelle le gouvernement. *Les Échos 10 octobre 2002 Extraits de la Revue de Presse du Conseil d'État.*

- Dis, Papa, qu'est-ce que c'est la justice sociale ?

- C'est simple, je vais te prendre un exemple. La justice sociale, c'est quand le privé travaille en silence jusqu'à 65 ans pour que des fonctionnaires puissent partir triomphalement à la retraite à 50.

- Dis papa je croyais que c'était la solidarité ça !

- Chut, pas de gros mot, fiston, Big Brother écoute !

Le projet de loi de financement de la SS pour 2003 prévoit de permettre à certaines catégories de professionnels de santé en retraite d'exercer occasionnellement une activité libérale cumulable avec l'allocation vieillesse. Qu'en sera-t-il pour les MKR ?

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller — Éditions Maloine

CALCIUM

Normes

2,40 à 2,60 mmol/l

↗ Recklinghausen - Hyperparathyroïdie - Décalcification - Cancer secondaire os

↘ Tétanie - Spasmophilie - Rachitisme - Déficit en vitamine D - Ostéomalacie - Néphrite

LE CINEMA D'HENRI JEANSON

Le Canard Enchaîné

31 juillet 1935

Marcel Pagnol parlait ainsi du théâtre :

« Il n'existe que deux situations, deux sujets de pièce : un homme aime une femme. S'ils couchent, c'est une comédie. S'ils ne couchent pas, c'est un drame ».

KINE FLASH HEBDO N° 37

04 11 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

La profession compte de plus en plus de femmes. En dessous de l'âge de 40 ans la parité homme femme est respectée, alors qu'au delà les homme sont deux fois plus nombreux. Mais la situation s'équilibre de nouveau à partir de 60 ans.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

ENQUETE QUALITE CPAM PARIS

Madame Josette Raynaud (directeur général) et le Médecin Conseil Chef de Service de l'échelon local J. Bénier ont adressé un questionnaire aux professionnels de santé de Paris, « *de manière à identifier les axes d'amélioration prioritaires* », « *c'est la raison pour laquelle nous avons conçu ce questionnaire vous permettant de vous exprimer sur ce thème de la qualité du service* », et ils précisent, « *vous avez été sélectionné (e) par tirage au sort* », et « *ce sondage est bien entendu anonyme* ».

Ce sondage comporte 62 questions et 5 possibilités de réponses : de très satisfait à non concerné. A préciser votre profession, votre âge, votre sexe, date installation et lieu d'exercice

Questions	Thèmes
1 à 6	Téléphoner à la CPAM
7 à 11	Se rendre à la CPAM
12 à 15	Les courriers avec la CPAM
16 à 20	Les remboursements du Tiers Payant
21 à 24	RIA et documents administratifs
25 à 31	Les relations avec le Service Médical
32 à 37	Les informations transmises par la CPAM
38	Êtes vous satisfait de votre CPAM
39 à 50	Vos relations personnelles avec la CPAM
51 à 54	Vos relations avec le Service Médical
55	Télétransmettez vous ?
56 à 61	Votre jugement sur la compétence et le dynamisme des équipes de votre CPAM
62	Votre impression globale sur votre CPAM

Démographie professionnels de santé Paris 2001		
Médecins	8 236	49%
Dentistes	2677	16%
Sages Femmes	65	0%
Auxiliaires médicaux	**4 761**	**28%**
Pharmacies	1094	6%
Laboratoires	186	1%
Transports	58	0%
Soit une population médicale de 17077		

Une démographie en baisse malgré une légère hausse en 1999. Une chute vertigineuse des infirmiers qui ne doit pas être étrangère aux contraintes des quotas extrêmement restrictifs. La densité médicale à Paris est de 72,20/00 000 contre 42,19/00 000 pour la France. La clientèle parisienne reste très spécifique regroupant beaucoup de non-résidents.

1997	- 1,21%
1998	- 0,47%
1999	+ 0,79%
2000	- 0,17%
2001	- 0,35%

Auxiliaires médicaux Paris 2001			
Infirmiers	1007	21%	- 75
Kinésithérapeutes	**2492**	**52%**	**+ 7**
Orthophonistes	570	12%	+ 11
Orthoptistes	96	2%	- 6
Pédicures	596	13%	- 1
Total effectifs	4 761	- 1,3%	- 64

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller — Éditions Maloine

TAUX DE PROTHROMBINE TEMPS DE QUICK

Normes

TP 80 à 100%

TQ 12 à 15 secondes

↗ Carence en vitamine K - Afibrinémie

Surveillance anticoagulant maintenir entre 20 et 30%

B E P C

La foire aux perles

Le carré est un rectangle qui a un angle droit à tous les bords.

Un carré c'est un rectangle un peu plus court d'un coté.

Le zéro est le seul chiffre qui permet de compter jusqu'à un.

KINE FLASH HEBDO N° 38 | 11 11 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

DERNIERE

ORDRE

UNE NOUVELLE MISE A JOUR ANTIVIRUS RECOMMANDÉ

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

Dans le ***numéro 14 du 08 avril 2002*** **de KINE FLASH HEBDO**, nous avions publié les statistiques de la CPAM de Paris sur **la démographie des kinésithérapeutes de Paris** en 1999. Nous vous proposons aujourd'hui son évolution de 1999 jusqu'à 2001. Au 31 décembre 2001 la population française était de 60 169 562. Elle comptait 152 485 prescripteurs (médecins, dentistes, sages-femmes), et 104 324 auxiliaires médicaux (dont **38 402 MKR**). La démographie médicale nationale est donc de 256 809 Professionnels de santé.

Arrondissement	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
Population	16796	19579	34223	30675	58943	44748	56814	39314	55756	88867
Conventionné	**39**	**25**	**35**	**43**	**100**	**75**	**56**	**118**	**91**	**75**
NonConvent	1	0	0	2	1	2	1	8	1	0
Total	40	25	35	45	101	77	57	126	92	75
Densité	23.82	12.77	10.23	14.67	17.14	17.21	10.3	32.05	16.50	8.44
Depuis 1999	+2	+1	+5	+2	+1	+1	-4	+7	-4	-2

Arrondissement	XI	XII	XIII	XIV	XV	XVI	XVII	XVIII	XIX	XX
Population	149074	136195	171523	132873	225410	160007	160021	184419	172627	182857
Conventionné	**148**	**160**	**149**	**151**	**293**	**226**	**235**	**144**	**137**	**152**
NonConvent	0	1	6	4	3	7	2	0	1	0
Total	148	161	155	155	296	233	237	144	138	152
Densité	9.93	11.82	9.04	11.67	13.13	14.56	14.81	7.81	7.99	8.31
Depuis 1999	+7	+7	+6	0	-5	-2	0	-1	-6	-1

Population Paris	**1999 2 120 691**	**2001 2 121 291**
NonConventionné	43	40
Kinés Conventionnés	**2428**	**2452**
Total Paris	2471	2492
Densité Moyenne	13.32	11.75

CARTE VITALE URGENT

L'arnaque continue. Nous venons d'apprendre par un confrère que ses droits n'étaient pas enregistrés dans sa CPAM. **L'informatique n'a donc rien changé** à l'incapacité des Caisses à reconnaître les droits d'assurés sociaux des kinés libéraux. ENVOYEZ IMMEDIATEMENT la photocopie de votre attestation URSSAF à votre CPAM et essayez de mettre à jour votre carte vitale sur leurs bornes, si elles fonctionnent. PAS SUR

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

FER

Normes

13 à 26 µmol/l

↗ Anémie hémolytique - Anémie de Biermer - Hépatite aiguë - Hémochromatose

↘ Anémies : hypochromes, posthémorragiques, des prématurés, achyliques et gastrectomisés.

B E P C

La foire aux perles

Un septuagénaire est un losange à sept cotés.

Tous les chiffres pairs peuvent se diviser par zéro.

Une ligne droite devient rectiligne quand elle tourne.

KINE FLASH HEBDO N° 39 | 18 11 2002

PREMIER SYNDICAT
REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

L'ORDRE : UNE AFFAIRE DE SPECIALISTES ?

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@mónet.fr

ORDRE

C'est avant tout, l'enjeu d'un dogme.
Il n'est pas nouveau qu'une idée coupe la France en deux. Partisans de l'abolition des Ordres en tout genre les socialistes n'hésitent pas à faire référence à Pétain, mais ils oublient de se souvenir que la création de l'Ordre des médecins a été établi comme verrou politique et main mise sur une profession jugée trop « indépendante et incontrôlable». Aujourd'hui ces mêmes socialistes refusent les Ordres pour la raison inverse. En effet, l'Ordre représente, un danger pour le centralisme dogmatique, parce qu'un Ordre, c'est « la loi au dessus de la loi » et qu'au lieu d'y imposer la volonté d'un gouvernement, il donne aux professionnels les possibilités de débattre et de se justifier d'abord devant leurs pairs.
L'Ordre est voulu aujourd'hui comme un instrument d'indépendance et de liberté.
Depuis 56 ans que nous existons, nous avons assez de vécu pour nous être rendu compte que les ministres passent et que les kinésithérapeutes restent. Ce n'est pas à nous à donner des brevets de bonne conduite aux uns ou aux autres, l'histoire s'en charge avec suffisamment de méchanceté.
Les professionnels de santé sont peut-être aujourd'hui les derniers outsiders de la liberté. Ils sont individualistes, rigoureux, humanistes, et solidaires.
Ce sont à l'évidence des qualités qui font peur.
Nous avons bien compris que l'Ordre était un enjeu politique, mais au sens noble et premier du mot : l'organisation de la cité, mais, qui peut empêcher, que derrière cette honorable ambition ne se cachent des prises de pouvoir de chapelles, d'obédiences ou de partis ? Aujourd'hui le vent souffle dans le bon sens, sachons nous servir de sa musique et qu'après les pauses et les silences soit venu le temps des doubles croches. ***Michel Rusticoni***

J.O n° 257 du 3 novembre 2002 page 18211
Décrets, arrêtés, circulaires Mesures nominatives Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées. ***Extraits***
Décret du 31 octobre 2002 portant nomination du directeur de la sécurité sociale *NOR SANC0223549D*
Le Président de la République,
Décrète :
M. Dominique Libault est nommé directeur de la sécurité sociale, en remplacement de M. Pierre-Louis Bras, appelé à d'autres fonctions.
Fait à Paris, le 31 octobre 2002. Jacques Chirac

J.O n° 260 du 7 novembre 2002 page 18448
Décrets, arrêtés, circulaires Mesures nominatives Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées *Extraits*
Arrêté du 6 novembre 2002 portant nomination au Comité national de gestion du fonds d'aide à la qualité des soins de ville *NOR: SANS0223595A*
Portant nomination au Comité national de gestion du fonds d'aide à la qualité des soins de ville est modifié comme suit :
Pour la **Caisse nationale d'assurance maladie** et maternité des travailleurs non salariés : Quevillon (Gérard) ; Postel-Vinay (Daniel) ; Blum-Boisgard (Claudine).
Pour la Caisse centrale de la **mutualité sociale agricole**. Berger (André) ; Morel (Michel) ; Rocoulet (Henri).
Pour les **médecins généralistes :** Olivier-Koehret (Martial) ; Costes (Pierre) ;Brezac (Patrick) ; Berthet (Jean-Gérald).
Pour les **médecins spécialistes** : Régi (Jean-Claude) ; Bayon (Philippe) ;Mouries (Régis) ; Jurin (Jean-Luc).
Pour les **chirurgiens-dentistes :** Michel (Jean-Claude).

MAIS AUCUNE NOMINATION DE KINE AU COMITE NATIONAL DE GESTION DU FOND D'AIDE A LA QUALITE DES SOINS DE VILLE (FAQSV).

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

ACIDE LACTIQUE

Normes

0.55 à 1.70 mmol/l

↗ Etat de choc - Effort musculaire prolongé ou intense - Insuffisance cardiaque - Comas diabétique forme grave

B E P C

La foire aux perles

- Un compas s'utilise pour mesurer les angles d'un cercle.
- *Une racine carrée est une racine dont les quatre angles sont égaux*
- Les chinois comptent avec leurs boules.

KINE FLASH HEBDO N° 40 25 11 2002

PREMIER SYNDICAT
REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

AcBUS

Nous étions déjà les meilleurs, on devient les plus beaux, mais on reste les moins chers.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@mónet.fr

J.O n° 269 du 19 novembre 2002 page 19148
Avis et communications Avis de concours et de vacance d'emplois Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées

Avis de concours professionnel sur titres pour le recrutement d'un cadre supérieur de santé (masseurs-kinésithérapeutes) *NOR: SANH0223644V*

Un concours professionnel sur titres aura lieu au centre hospitalier Paul-Coste-Floret (Hérault), en application de l'article 10 du décret n° 2001-1375 du 31 décembre 2001 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste de masseur-kinésithérapeute cadre supérieur de santé vacant dans cet établissement.
Peuvent être candidats les masseurs-kinésithérapeutes cadres de santé des établissements mentionnés à l'article 2 du titre IV du statut général des fonctionnaires comptant au moins trois ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé ou dans le grade de surveillant. Les candidatures doivent être adressées par écrit (le cachet de la poste faisant foi), **dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel, au directeur du centre hospitalier Paul-Coste-Floret, BP 3, 34240 Lamalou-les-Bains.** Les dossiers d'inscription seront retournés avant la date fixée par l'établissement organisateur, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.

FAQSV *Erratum*

Dans le numéro précédent de KFH n°39, nous avions fait état de nominations au Comité national de gestion du FAQSV, en regrettant qu'aucun kinésithérapeute ne soit représenté. Il ne s'agissait en fait que de modifications partielles. **Les kinésithérapeutes y sont bien représentés en la personne de François Maignien.**
Merci à George Papp pour la correction de cette erreur.

Avenant conventionnel

Campagne de promotion de la Fiche de Bilan par les Caisses avec un suivi qualitatif et quantitatif par le biais de la télétransmission.
Contrat de bonne pratique négocié par la profession, mais signé individuellement. Il s'adresse à des professionnels remplissant certains critères.

Christian Guichardon nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Nous félicitons Christian Guichardon pour cette décoration remise par ***Jacques Vleminckx*** Président d'Honneur de la FFMKR. Une cérémonie qui rendait hommage à un homme de convictions, qui élabore toujours ses actions dans une écoute attentive des autres. L'émotion est bien réelle quand se rencontrent, le respect d'une profession, la reconnaissance d'un État et la fierté d'une famille.

Assises d'ARRAS

Revenons un court instant sur ces Assises. L'histoire pourra dire que c'est là, que sont nés les premiers MKR « spécialistes en … ». Nous tenons à remercier le département FFMKR 62, son président Jean Screve, son secrétaire général et son trésorier Laurent Lagleyze qui comme chacun sait ne seraient rien sans les tous autres membres de leur Conseil d'administration. Nous y avons apprécié, l'organisation matérielle et l'agrément du Palais des Congrès à échelle humaine idéalement placé à proximité des TGV et des grandes places de la Ville, mais le point d'orgue qui restera dans la mémoire affective, c'est la soirée de Gala dans l'étonnante salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, surplombant la Place des Héros. Au milieu des boiseries lambrissées et des peintures rendant hommage à Bruegel, ce soir là, les Héros du 21ème siècle, c'étaient nous.

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

ACIDE URIQUE

Normes

1.50 à 4.50 mmol / 24 h

↗ Goutte - élimination un peu diminuée avant la crise et nettement augmentée pendant et après.
Insuffisances hépatiques - Leucémies.

B E P C

La foire aux perles

- Pour faire une division, il faut multiplier en soustraction.
- *Une tonne pèse au moins 100 Kg si elle est lourde.*
- L'alcool permet de rendre l'eau potable.

KINE FLASH HEBDO N° 41 | 02 12 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

REFERENDUM

Seuls les adhérents des organisations représentatives peuvent légitimer leurs voix. Les autres cris, futiles ou intrépides, s'évaporent dans l'oubli.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

AVENANT CONVENTIONNEL

REUNION DES PARTIES SIGNATAIRES

Extraits

« 1/ Le préambule:

Comme nous vous l'avions rapporté dans les précédents comptes-rendus, les revendications incontournables de la FFMKR concernant la revalorisation des déplacements, la mise en place de la deuxième étape de la NGAP, et la suppression des plafonds d'efficience n'ont pas été oubliées dans cette troisième réunion.

La réponse des Caisses sur ces trois sujets est qu'elles conviennent d'établir un programme de travail pour le premier semestre 2003.

Sur la revalorisation des frais de déplacement, elles sont d'accord pour " A TERME" arriver à une IFD de l'ordre de la moitié de la valeur de l'acte moyen, soit aujourd'hui environ 7 € 50.

Sur la deuxième étape de la NGAP elles sont également d'accord sur le chiffrage que la FFMKR avait effectué.

Elles conviennent également de revoir " la pertinence des seuils annuels d'activité individuelle". ».

Extraits du compte rendu du 12 novembre 2002.

Depuis que les parties signataires se sont rencontrées, plusieurs textes ont été avancés. Des murs de rencontres, nous ont déclaré que nos partenaires n'étaient jamais avares de propositions, et qu'ils trouvaient toujours leurs textes bien meilleurs que les nôtres. Autrement dit à quoi bon se précipiter sur un texte qui ne sera provisoirement définitif que le 30 novembre 2002. Seul le préambule est resté invariable et reflète sans vergogne l'esprit du jeu. On pourrait croire aujourd'hui, que négocier avec les Caisses, c'est devoir prolonger ses vacances dans les Souks, et que le marchandage reste la loi et le plaisir du genre, mais depuis que nous sommes devenu les meilleurs bons z'amis de la terre, tout est « espérable ».

Sans doute, faudra-t-il encore quelques années aux Caisses, pour hiérarchiser convenablement leur réflexion et concevoir que le point n°1 dans toutes négociations doit être : « La qualité des soins » et le point n°2 « Les économies de santé », et non l'inverse. Mais ceci est une autre histoire.

VOTEZ SUR L'AVENANT

Pour les adhérents de Paris, venez exprimer vos opinions et recevoir les dernières informations à notre Assemblée Générale Extraordinaire.

A G E

20 h 30

Mardi 10 décembre

23 rue Clapeyron Paris 75008

A l'issue de la réunion un buffet vous sera offert. Pouvez vous nous confirmer par téléphone, e mail ou fax votre participation pour faciliter notre organisation, merci d'avance.

Coup de Cœur

Un livre Un vin

Une idée originale qui propose de boire les vins qui ont inspiré les écrivains. A main gauche le verre de l'auteur, à main droite l'auteur des vers. A consommer sans modération pour les cadeaux de Noël. Où les trouver ?

www.les-ecrits-vin.com

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller— Éditions Maloine

TRIGLYCERIDES

Normes

H 0.45 à 1.70 mmol/l

F 0.45 à 1.36 mmol/l

↗ Induite par les graisses - par les hydrates de carbone - par un régime hypercalorique - diabète sucré - arthérosclérose

B E P C

La foire aux perles

- Quand deux atomes se rencontrent on dit qu'ils sont crochus.
- *On dit que l'eau est potable quand on ne meurt pas en la buvant.*
- Les bombes atomiques sont inoffensives quand elles servent à faire de l'électricité.

KINE FLASH HEBDO N° 42 | 09 12 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

Amaral est décédé. Dessinateur de la Bulle de Kiné Actualité, il était le rendez-vous privilégié de la quatrième page. Un artiste qui meurt, c'est toujours un peu de liberté qui s'en va.

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

A propos de l'avenant conventionnel de décembre 2002

Le contrat pour le bon usage des soins

Il paraît inconcevable qu'on puisse aujourd'hui encore utiliser avec les Caisses un langage comme « le bon usage » de quelque chose. En effet ne perdons jamais de vue que cette administration nous a attribué une valeur sociale flottante au gré de son chiffre d'affaire, et cette tentative abjecte l'éloigne à tout jamais d'un droit quelconque à attribuer des brevets de bonne moralité ou de bon exercice à qui que se soit.

Il faut impérativement requalifier ce contrat, par les termes de **contrat d'exercice subordonné** qui semble plus réaliste au regard de son contenu.

Quand au « bon usage » il appartiendra à l'Ordre d'en définir les modalités, et à personne d'autre.

Les relations conventionnelles sont devenues depuis l'adoption des plafonds d'efficience de vrais engagements commerciaux vis à vis des Caisses. Ils arrivent aujourd'hui à leur limite de rupture en instituant des clauses abusives.

Nous ne sommes plus dans un registre de rapport conventionnel, mais dans un lien de subordination puisqu'il ne s'agit plus d'engagement général d'une profession mais de la signature d'un contrat individuel.

Il conviendra donc en dernier ressort de qualifier ce contrat, **de contrat de travail** de type CDD d'une année reconductible.

On a du mal à croire que les Caisses instituent comme principe de qualité, le salariat déguisé, mais qui sait, si ne se trouve pas dans ce choix surréaliste, l'avenir de notre profession ?

En tout cas, qui ne serait pas séduit par un salaire correspondant au plafond d'efficience à 35 heures par semaine, 46 semaines par an, un logement de fonction, une voiture de service, une place de parking, des tickets restaurant, des heures de grève payées, des sourires de secrétaires gavées de RTT, des primes de risques pour assister aux CSPD, avec, cerise sur le gâteau, tout le loisir de télétransmettre gratuitement en long, en large, en travers, et de confectionner de merveilleux bilans sous forme de cocottes en papier, si ce nouveau format était imposé par la direction générale ?

Allez, Jean Marie, on est tous d'accord, on commence lundi.

Michel Rusticoni

J.O n° 277 du 28 novembre 2002 page 19623

Décrets, arrêtés, circulaires Mesures nominatives Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées *NOR SANS0223707A* ***Extraits***

Arrêté du 14 novembre 2002 portant nomination au conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

En tant que représentants des assurés sociaux, sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaire : M. Jean-François Naton, en remplacement de Mme Annie Dosualdo, nommée suppléante ;

Suppléante : Mme Annie Dosualdo, en remplacement de M. Bernard Dexet, qui a démissionné de son mandat.

Coup de cœur

Un livre Un vin

Une très originale présentation qui rassemble écrivains et vins. Nourritures spirituelles et nourritures terrestres enfin réunies dans une harmonie parfaite. A consommer sans modération pour les cadeaux de Noël. Où les trouver ?

www.les-ecrits-vin.com

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

Quid 1999

GROUPES SANGUINS FACTEURS RHESUS

Positif 85% Négatif 15%

Groupes	*Monde*	*France*
A	31%	44%
B	23%	8%
O Donneur Universel	39%	45%
AB Receveur Universel	7%	3%

B E P C

La foire aux perles

- Sans les pannes les machines seraient inhumaines.
- *Archimède a été le premier à prouver qu'une baignoire peut flotter.*
- La datation au carbone 14 permet de savoir si quelqu'un est mort à la guerre.

KINE FLASH HEBDO N° 43 | 16 12 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

OUI à la FFMKR NON à la Sécu

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

L'Assemblée générale du Syndicat de Paris s'est prononcée à l'unanimité contre le texte présenté par la Sécu et approuve à 100% le projet proposé par la FFMKR.
D'un côté, un texte sans envergure, reflétant une étroitesse d'esprit dévoré par l'ambition de blesser insidieusement l'honneur des professionnels de santé, en leur accordant des compétences partielles et des liens de subordinations majeures.
Les héritiers gestionnaires ne sont décidément pas à la hauteur de leurs ancêtres fondateurs !
L'utopie engendrerait-elle systématiquement une régression morale ?
De l'autre, un texte ouvert sur la responsabilisation, incitant au partenariat et non à la tutelle, en privilégiant les engagements partagés. Si aujourd'hui, un constat d'échec de la fiche de synthèse s'impose, c'est parce qu'elle est ressentie par la majorité des praticiens comme une contrainte imposée par les Caisses, et non comme un lien médical.

Tout ce qui émane des Caisses est vécu aujourd'hui, par les kinésithérapeutes, comme une véritable bulle papale.
A l'heure ou les grandes entreprises cherchent à s'identifier par la publicité à des images positives et à de subtiles valeurs symboliques, la tâche qui se trouve devant les responsables de la communication des Caisses de Sécurité sociale est grave et quasi désespérée.
Cette image est à reconstruire dans sa totalité, et pour gagner notre confiance nous leur conseillons vivement de sponsoriser la météo à la télé.
Elles y affirmeront, ainsi, leur lien social, leur proximité, tout en faisant face à la réalité des perturbations. ***MR***

Les dessous cachés de la tentation

- Tenter d'imposer une fiche type opposable.
- Tenter d'utiliser la télétransmission pour exercer des contrôles en flux tendu.
- Tenter de définir les « bonnes pratiques » à la convenance du « bon usage » d'un bilan financier.
- Tenter de baisser le plafond à 37 800 AMK/C.
- Tenter d'imposer le principe d'une convention individuelle renouvelable tous les ans.
- Tenter de déterminer des compétences subordonnées à l'agrément d'un intérêt partisan.
- Tenter de forfaitiser des pathologies indemnisées aux pourboires.

Coup de cœur

Un livre Un vin

Une très originale présentation qui rassemble écrivains et vins. Nourritures spirituelles et nourritures terrestres enfin réunies dans une harmonie parfaite. A consommer sans modération pour les cadeaux de Noël. Où les trouver ?
www.les-ecrits-vin.com

J.O n° 281 du 3 décembre 2002 page 19930
Décrets, arrêtés, circulaires Mesures nominatives Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées NOR: SANS0223767A ***Extraits***
Arrêté 19 novembre 2002 portant nomination au conseil d'administration de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
M. **Marc Zamichiei** est nommé membre titulaire du conseil d'administration CNAMTS, en tant que représentant de la Fédération nationale de la mutualité française, en remplacement de M. André Arnaudy.

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller — Éditions Maloine

SODIUM

Normes

120 à 250 mmol / 24 h

↗ Insuffisance cortico-surrénale
↘ Maladie fébrile aiguë - Dénutrition - Cirrhose grave

B E P C

La foire aux perles

- Dans le cinéma muet, les acteurs parlaient avec des mots qu'ils écrivaient en bas du film.
- *Le cinéma était une énergie encore inconnue au XIXème siècle.*
- Un litre d'eau à 20° + un litre d'eau à 20° = deux litres d'eau à 40°.

KINE FLASH HEBDO N° 44 | 23 12 2002

PREMIER SYNDICAT REPRESENTATIF DE LA PROFESSION

NOËL 2002

Prochain numéro le 06 janvier 2003

Syndicat des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris - FFMKR - CERMKRP
23 Rue Clapeyron Paris 75008
☎ 01 45 22 49 80
🖷 01 45 22 89 79
syndicatmkrparis@m6net.fr

Kiné Flash Hebdo ne reculant devant rien ni personne vous offre pour Noël 2002 cette animation muette.

Mais si vous êtes un petit malin de l'informatique vous pourrez découvrir ce qui se cache derrière cet éphémère personnage immobile.

Attention, cette manipulation est gratuite et sans risque, mais ce n'est pas une raison pour en abuser, car au bout d'un moment ça finit par lasser. Contact.

- Ouvrir Power Point sur (Win XP ou autre)
- Nouvelle présentation
- Sélectionnez diapositive vierge
- Icône insérez une image de la bibliothèque
- Onglet, clip animés
- Cliquez Saison
- Sélectionnez cette image (ou une autre)
- Cliquez dans l'ascenseur Icône lancer le clip

Et si tout va bien vous découvrirez l'animation.

Panier servant à récolter les pépins des illusions perdues

Bonnes fêtes à tous et tant pis pour les autres, qu'ils tremblent à tout jamais car, c'est dit on lâche l'info. Le Père Noël n'existe pas !

Coup de cœur

Un livre Un vin

Une très originale présentation qui rassemble écrivains et vins. Nourritures spirituelles et nourritures terrestres enfin réunies dans une harmonie parfaite. A consommer sans modération pour les cadeaux de Noël. Où les trouver ?

www.les-ecrits-vin.com

Taxe Professionnelle 2002

Vous avez la possibilité jusqu'au 31 décembre 2002 de réclamer un dégrèvement en fonction de la valeur ajoutée sur votre taxe professionnelle réglée en 2001. Le cas échéant, la demande doit être accompagnée d'une copie de l'avis d'imposition de 2001.

Pour tout renseignement complémentaire, consultez votre AGA.

Pour mémoire : AGA KAM 01 44 83 46 44

LES EXAMENS DE LABORATOIRE

d'après le Mémento Dr Claude Muller — Éditions Maloine

PLOMB

Normes

1 à 3 µmol / l

↗ Saturnisme (peut dépasse jusqu'à 10 fois par 24 heures).

Si suspicion de saturnisme dosage des porphyrines urinaires et ac amino-lévulinique - plomburie provoquée

B E P C

La foire aux perles

- Le chauffage au gaz coûte moins cher mais disjoncte tout le temps.
- *La guerre de 100 ans a duré de 1914 à 1918.*
- L'histoire du Moyen-Age nous est bien expliquée par Christian Clavier dans les visiteurs 1 et 2.